

ARMÉNICHANTAGE

CHRONIQUE DES PRESSIONS INTOLÉRABLES EXERCÉES DANS LE MONDE PAR LES
FANATIQUES ARMÉNIENS

ARMENIAN BLACKMAIL
RICATTO ARMENO
ARMENISCHE ERPRESSUNG
CHANTAJE ARMENIO

N° 3

PRINTEMPS 2006

ÉDITION SPÉCIALE 24 AVRIL

REVUE ÉDITÉE PAR UNE ÉQUIPE INTER-NATIONALE, NON-CONFESSIONNELLE, FAISANT
PARTIE DE LA RÉDACTION DE L'AAARGH

NON AU TOTALITARISME ARMÉNIEN

NOUS AIMONS ET RESPECTONS LES ARMÉNIENS EN TANT QUE PERSONNES
NOUS SOMMES INDIFFÉRENTS AU NATIONALISME ARMÉNIEN
NOUS PENSONS QUE L'HISTOIRE DEMANDE TOUJOURS RÉVISION
LEUR "GÉNOCIDE" N'EST QU'UNE RUSE POLITIQUE
POUR DÉMANTELER LA TURQUIE
ILS NOUS INSTRUMENTALISENT POUR AIDER À L'EXPANSION TERRITORIALE DE L'ARMÉNIE
DU CAUCASE.
ILS VEULENT LA GUERRE
ILS FONT LA GUERRE A LEURS VOISINS TURCS AZÉRIS
QU'ILS CRÈVENT !
NOUS RÉSISTERONS AU CHANTAGE ARMÉNIEN

SOMMAIRE

Négationnisme : Les associations turques de France se lancent dans le combat

La FRA Nor Seround condamne fermement la manifestation négationniste du 18 mars 2006

Procès du Consul : l'audience repoussée en septembre

Philippe Pemezec soutient une proposition de loi visant à sanctionner la négation du génocide des Arméniens

Ahora crearon un comité para "refutar las mentiras armenias"

Histoire de lois, par Sévane Garibian

Los armenios rechazan un debate con negacionistas turcos

PBS' perverse genocide debate, By Aris Janigian

Négationnisme turc : Manifestation du comité Talaat

Un nouveau site sur la toile anti-négationniste : le Collectif VAN en ligne depuis le 13 mars 2006 à minuit

L'Azerbaïdjan élimine un patrimoine culturel datant de 12 siècles

PARIS - 15 mars 2006

Berlin : La manifestation est autorisée, pas le négationnisme turc

Communiqué de l'UCFAF sur les événements de Lyon

A LYON, HEURTS ET COLÈRE AUTOUR D'UNE MANIFESTATION D'EXTRÉMISTES TURCS, Sophie Landrin

Le cercle Marc Bloch critique l'autorisation accordée par le préfet à la manifestation de samedi contre un mémorial arménien

Le préfet du Rhône interdira toute nouvelle manifestation niant le génocide

Sortie du nouveau DVD du film *Les Pierres des Ancêtres* de Yéghiché

Guevorkian

UN AUTRE IRRÉDENTISME ARMÉNIEN

«La perversion historiographique. Une réflexion arménienne» un livre de Marc Nichanian, Par Denis Donikian

TROIS QUESTIONS SUR UN MASSACRE, Gilles VEINSTEIN

L' AAARGH se met à faire du négationnisme du génocide des Arméniens

Benoît XVI regrette la « terrible persécution » des Arméniens

Armenien – Erinnerung und Leugnung, Von Wolfgang G. Schwanit

Nouvelle polémique en Allemagne au sujet du génocide des Arméniens

1634 türkische Offiziere zum Tode verurteilt, von Boris Kalnoky

Turks aim to engage Armenians in dispute over Genocide

Le groupe socialiste à l'Assemblée nationale dépose une proposition de loi visant à sanctionner la négation du génocide arménien

Communiqué de la FRA sur la proposition de loi contre le négationnisme : le groupe socialiste à l'Assemblée Nationale utilisera sa niche parlementaire.

Le négationnisme est un crime ; pour le punir il faut une loi

« LETTRE OUVERTE au président de la République », Philippe Brunet-Lecomte

L'Arménie - un pays qui partage les valeurs européennes, par Alena Gebertova

Profanation du mémorial lyonnais

Le[=La] Fran[c]kfurter Allgemeine Zeitung trouve « étonnant » le négationniste Gu[e]nther Lewy

Genozid oder nicht? Eberhard Jäckel

Serielle Genozidrevision: Buchbesprechung von E. Jäckel, Tessa Hofmann

Notre commentaire

Un sommet de la laideur

La mémoire arménienne fait irruption à Lyon, par Alice Geraud

THE ARMENIAN GENOCIDE

GRÂCE À L'OBLIGEANCE DU SITE VAN

La prétention intellectuelle

L'HYDRE VOUS SALUE BIEN, AVEC SES MILLE TÊTES

Paix aux Arméniens, Front National (Gollnisch)

Que veut dire /génocide arménien/ ?

Hémichis

ACTION RÉACTION

IL FALLAIT S'Y ATTENDRE

Négationnisme : Les associations turques de France se lancent dans le combat

Selon l'agence de presse turque Anatolie en date du 5 mars 2006 les associations turques de France ont décidé de se regrouper pour faire retirer la loi reconnaissant le génocide des Arméniens. Tenant une conférence de presse à Paris dimanche 5 mars Ali Riza Tasdelen le président de l'Association pour la Pensée Kémaliste a indiqué qu'il avait appelé les 300 associations turques en France à rejoindre la plateforme. « Nous tiendrons une réunion le 12 mars afin de former un comité. Ce comité devra lutter pour réfuter les

allégations de soi-disant génocide arménien à partir de documents historiques » a précisé Ali Riza Tasdelen.

Pour le président de l'Association pour la Pensée Kémaliste « le président français Jacques Chirac a déclaré que c'était les historiens qui devaient faire l'histoire. De plus 15 historiens français ont publié un communiqué indiquant que cela n'était pas au parlement d'écrire l'histoire. Maintenant nous voulons que la loi reconnaissant le génocide des Arméniens soit abrogé »

De son côté dans son édition en date du 7 mars 2006 le journal « le progrès » nous informe que les associations turques de Rhône-Alpes manifesteront de 14 à 18heures le 18 mars, de la place Bellecour à l'Hôtel de ville contre l'édification d'un Mémorial arménien place Antonin-Poncet.

Selon le journaliste « si elles n'espèrent pas l'abandon du projet elles tiennent à exprimer leur amertume : « ça nous touche énormément, nous nous sentons agressés »explique Savas Dumlu, chargé des relations avec la presse. « Imaginez de jeunes Turcs qui sortent du métro place Antonin-Poncet. Comment voulez-vous qu'ils réagissent devant un tel monument au cœur de Lyon ? ça ravive le problème, c'est une forme de provocation et qu'est-ce que ça apporte aujourd'hui ? » Par cette manifestation « nous voulons dire aux Français que nous sommes blessés ».

D'après le journal « un bouquet noir sera déposé devant la mairie par les Turcs de la région Rhône-Alpes qui « ont l'intention de venir en famille » grossir un cortège où seuls les drapeaux turcs et français seront de mise. Le conseil de coordination des associations culturelles turques de la région (qui compte 120 associations et qui rassemblent 50000 adhérents) s'est doté il y a trois semaines d'un comité sur la question de ce mémorial ».

Nouvelles d'Arménie, 8 mars 2006

http://www.armenews.com/rubrique.php?id_rubrique=81&date=2006-03-08&annee=2006&mois=03&jour=08

ILS PORTENT ATTEINTE AU DROIT DES AUTRES DE MANIFESTER

La FRA Nor Seround condamne fermement la manifestation négationniste du 18 mars 2006

Paris, le 9 mars 2006. La FRA Nor Seround est profondément outrée par la volonté des associations culturelles turques de Rhône-Alpes de réaliser une manifestation le 18 mars contre l'édification d'un mémorial en l'honneur du génocide arménien.

La FRA Nor Seround est scandalisée par cette décision de la communauté turque de France de réaliser une telle manifestation en totale opposition avec la loi du 21 janvier 2001 reconnaissant le génocide arménien. « Nous condamnons avec la plus grande fermeté cette manifestation en tout point négationniste. La France a publiquement reconnu le génocide arménien. En s'opposant à l'édification de ce Mémorial, les dirigeants de la communauté turque de France font preuve d'un esprit génocidaire qui ne s'est vraisemblablement pas apaisé depuis le Crime contre l'Humanité de 1915. Ils violent le droit légitime et incontestable des peuples du monde et particulièrement du peuple arménien à la préservation de la mémoire. Cet événement est aussi une insulte intolérable adressée aux 1,5 millions arméniens, victimes de ce génocide. » a déclaré Thadé Gharapétian, Président de la FRA Nor Seround.

La FRA Nor Seround est de même choquée par les propos, relayés dans le quotidien Le Progrès, de Savlas Dumlu, chargé des relations de presse de cette association expliquant que la communauté turque se sentait « agressée », et de poursuivre: « Imaginez de jeunes Turcs qui sortent du métro place Antonin-Poncet, Comment voulez-vous qu'ils réagissent devant un tel monument au cœur de Lyon ? Ça ravive le problème, c'est une forme de provocation et

qu'est-ce que ça apporte aujourd'hui ? ». Avant de conclure que par cette manifestation ils veulent « dire aux Français » qu'ils sont « blessés ». Par son Porte-parole Armen Seropyan, l'intégralité de la jeunesse arménienne exprimée au travers de la FRA Nor Seround s'insurge à l'encontre de ces propos intolérables: « Aux travers de ces propos criminels, les dirigeants de la communauté turque de France expriment clairement leur volonté d'exporter le négationnisme turc au sein même de l'Union européenne et de la France, patrie des Droits de l'Homme. Il est d'autant plus évident que cette manœuvre s'inscrit pleinement dans l'action internationale menée par le gouvernement turc dans le cadre de son négationnisme actif d'Etat pour faire étouffer la réalité du génocide arménien. » a-t-il déclaré.

Cette manifestation sera marquée par un dépôt de gerbe en guise de protestation. « En réalisant un dépôt de gerbe noire au pied de la Mairie de Lyon, les dirigeants de cette organisation turque atteignent le paroxysme du négationnisme. Ces fortes pressions auprès du monde politique français sont un message très fort de non respect des institutions nationales et des dispositions législatives réalisées en adéquation avec le respect de la vérité et de la justice. En outre si la France cède sur cette question de Droit de l'Homme, elle reniera personnellement, l'essence de son identité, ses principes et ses valeurs républicaines. » a conclu Armen Seropyan.

Le Bureau National
17, rue Bleue 75009 Paris

Gamk online 9 mars 2006

<http://www.gamkonline.com/detail.php?r=0&id=1804&l=fr>

A quoi sert la loi "mémorielle" du 21 janvier 2001 ? A interdire aux autres de penser autrement et de le dire publiquement !!! On voit que les Arméniens font de cette loi un usage liberticide ! Nous réclamons l'abrogation de cette loi, comme de toutes les autres lois dites mémorielles, qui portent gravement atteinte à la liberté de penser et à la liberté de s'exprimer.

CHICANOUS

Procès du Consul : l'audience repoussée en septembre

Dans le procès qui oppose le Comité de Défense de la Cause Arménienne (CDCA) et le Consul Général de Turquie à Paris et l'hébergeur France Telecom/Wanadoo : le Comité de Défense de la Cause Arménienne (CDCA) informe que la Présidente de la 11^e Chambre de la Cour d'Appel de Paris a décidé de repousser pour des raisons de procédure au 6 septembre prochain, l'audience prévue ce mercredi 1^{er} mars.

Les plaidoiries initialement prévues le mercredi 6 mars 2006 se dérouleront le mercredi 6 septembre 2006.

Rappel : Négationnisme sur Internet : le CDCA avait assigné le Consul Général de Turquie à Paris ainsi que la société Wanadoo France Télécom, hébergeur du site Internet du Consul, le 9 juillet 2004. En effet, sur les sites Internet <http://www.tcparbsk.com> ou <http://perso.wanadoo.fr/tcparbsk/> hébergés en France dans les pages personnelles de Wanadoo, le Consul Général de Turquie à Paris met en ligne, accessible de la page d'accueil, un pamphlet à vocation clairement négationniste destiné aux internautes à la recherche d'informations générales sur la Turquie. Intitulé "Allégations arméniennes et faits historiques", ce texte reprend sous forme de dix questions et réponses, la thèse développée, depuis de longues années, par l'Etat turc à l'égard du génocide des Arméniens. Cette série d'arguments à caractère pseudo scientifique est connue pour avoir été construite de toutes pièces par des historiens proches des instances officielles de la Turquie moderne et a été reprise à leur compte par les gouvernements successifs

de ce pays, en contradiction totale avec l'opinion de la communauté internationale des historiens et celle des Etats ayant reconnu ce crime contre l'Humanité comme la France par la loi du 29 janvier 2001.

Paris, le mercredi 1er mars 2006

Nouvelles d'Arménie

http://www.armenews.com/article.php3?id_article=21118

Exemple d'allégations sur le site du consulat turc; elles semblent parfaitement raisonnables. Pourquoi devrions-nous céder à la panique et à l'hystérie arméniennes?

SURÉVALUATIONS

QUESTION 8: Y-A-T-IL EU UN MILLION ET DEMI DE MORTS ARMÉNIENS PENDANT LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE ?

Selon les propagandistes arméniens, les "massacres" auraient causé la mort de 1,5 à 2 millions d'Arméniens. Comme leurs autres allégations, celle-ci relève de l'invention, le nombre avancé n'ayant rien à voir avec la réalité. Immédiatement après la guerre, il fut d'abord question de 600.000 morts; par la suite, les Arméniens parlèrent de 800.000 victimes. Ils en sont à présent à 1,5 million et en viendront peut-être à trois millions demain. L'Encyclopédie Britannica fixait le nombre des morts à 600.000 dans son édition de 1918, à un million et demi dans l'édition de 1968.

Combien d'Arméniens ont réellement péri? Il est impossible d'en fixer le nombre avec exactitude car les registres des décès n'étaient pas régulièrement tenus partout à cette époque. Le chiffre de la population arménienne vivant effectivement dans l'Empire Ottoman représente la seule base à partir de laquelle on puisse se livrer à une estimation. Et là encore, les données varient dans des proportions très larges, les chiffres allégués par les Arméniens étant de très loin supérieurs aux autres sources:

Sources Population arménienne:

1. L'auteur arménien Léart, s'appuyant sur des chiffres fournis par le Patriarcat d'Istanbul 12.560.000
2. L'historien arménien, Basmdjian 2.380.000
3. Le Comité national arménien à la Conférence de paix, à Paris 2.250.000
4. L'historien arménien Kevork Aslan 1.800.000
5. Le Livre jaune français 1.555.000
6. L'*Encyclopédie Britannica* 1.500.000
7. Contenson 1.400.000
8. Lynch 1.345.000
9. Recensement officiel ottoman de 1914 1.295.000
10. Le Registre annuel (Londres) 1.056.000

Si nous laissons de côté les chiffres de source arménienne qui sont de tout évidence très exagérés, nous constatons que les estimations occidentales varient entre 1.056.000 et 1.555.000, ce qui correspond en gros aux données du recensement officiel ottoman, soit 1.295.000. Comment donc un million et demi d'Arméniens auraient-ils pu être massacrés en supposant même l'élimination totale des Arméniens de l'Empire ce qui, bien entendu, ne fut pas le cas?

Combien ont réellement péri? Talat Pacha estimait pour sa part, dans un rapport au dernier congrès du parti Union et Progrès, qu'il y avait eu environ 300.000 morts. Monseigneur Touchet, un ecclésiastique français, informa le congrès de l'Œuvre d'Orient, en février 1916, qu'il y avait eu 500.000 morts, mais il est difficile de dire comment il avait pu obtenir ce renseignement en pleine guerre et il y a lieu de penser qu'il est exagéré. Toynbee estimait le nombre des victimes à 600.000, comme la première estimation arménienne et l'Encyclopédie Britannica de 1918. Cependant, Boghos Nubar Pacha, qui dirigeait la délégation nationale arménienne à la Conférence de paix de Paris, déclara qu'il restait 280.000 Arméniens dans l'Empire après la guerre et que 700.000 avaient émigré pour s'établir ailleurs. Comme le nombre d'arméniens résidant dans l'Empire avant la guerre était vraisemblablement de 1.300.000, il nous faut donc en conclure que

300.000 d'entre eux périrent ce qui par rapport à leur population totale représente la même proportion que les 3 millions de Turcs qui moururent dans la même période. Une fois de plus, les faits ne sont donc pas en accord avec les allégations arméniennes

<http://www.tcparsk.com/>

Et cette petite pique de rappel ? Le mémoriel, c'est très bien, mais il ne faut pas oublier la moitié de l'histoire !

A la suite de l'armistice de Moudros qui mit fin aux combats de la Première guerre mondiale en 1918, la province d'Adana [sud de la Turquie] fut occupée par les Français [à partir de la Syrie occupée] ainsi que celles d'Urfa, Marach et Ayntab (Gaziantep) que leur abandonnèrent les Britanniques après les avoir conquises. Les troupes françaises d'occupation étaient accompagnées d'Arméniens portant l'uniforme français qui se mirent immédiatement à ravager les villages et à massacrer les Turcs de ces provinces du Sud et du Sud-Est de l'Anatolie. Pour résister à ces atrocités, les Turcs de la région se soulevèrent, ce qui donna lieu une fois de plus, en Europe, à une campagne de propagande expliquant que les Turcs exterminaient les Arméniens.

LES LIBERTICIDES À L'OUVRAGE

Philippe Pemezec soutient une proposition de loi visant à sanctionner la négation du génocide des Arméniens

Après avoir déposé une proposition de loi en son nom propre le 15 janvier 2004, visant à réprimer la négation de l'existence du génocide arménien dans les mêmes conditions que les autres crimes contre l'humanité (<http://www.assemblee-nationale.fr/12/propositions/pion1359.asp>), Philippe Pemezec cosigne aujourd'hui celle de ses collègues Roland Blum et Richard Mallié, relative à l'incrimination pénale de la contestation publique des crimes contre l'humanité, permettant ainsi de sanctionner toute négation du génocide arménien.

L'empire ottoman, entre 1915 et 1916, a planifié l'assassinat des deux tiers des Arméniens sur son territoire. [**Affirmation sans preuve**] Les hommes ont été massacrés tandis que les femmes, les enfants et les vieillards étaient déportés. La plupart d'entre eux ont été mis à mort au terme d'un long exode, de camp en camp, jusqu'aux déserts de Mésopotamie. Ce meurtre de masse, programmé par les autorités Turque, est l'un des premiers génocides - au sens défini par le droit international - de l'histoire.

Par la loi du 29 juillet 2001, la France a reconnu solennellement le génocide arménien.

La loi du 13 juillet 1990, [**C'est la Loi Gayssot dont les historiens réclament maintenant avec insistance l'abrogation**] antérieure à la reconnaissance de ce génocide, ne définit la possibilité de sanctionner la propagande ou la négation des crimes contre l'humanité que pour la période de la seconde guerre mondiale. Cette incohérence entre les textes législatifs exclue, de fait, du champ de la sanction la négation du génocide arménien comme elle est malheureusement parfois pratiquée.

Afin de relancer cet important débat, Philippe Pemezec, député de la 12ème circonscription des Hauts-de-Seine, a décidé de soutenir la proposition de ses collègues députés, qui vise à réprimer la négation de l'existence du génocide arménien, dans les mêmes conditions que les autres crimes contre l'humanité. Car nier l'existence d'un génocide, c'est tuer une seconde fois les victimes et donc raviver la douleur des survivants et de leurs descendants. C'est, en substance, participer à sa continuation.

Nouvelles d'Arménie, 17 février 2006.

http://www.armenews.com/article.php3?id_article=20881

Combien il touche, ce Pemezec ? En fait, il s'agit surtout d'opportunisme électoral. La XIIe circonscription des hauts de Seine comporte une importante population d'origine arménienne, implantée là depuis les années vingt. Ce connard sarkozyste de l'UMP veut se faire réélire l'an prochain, alors il en fait trop... Ex.: «Philippe Pemezec a décidé de soutenir toutes les initiatives, qui visent à dénoncer la négation de l'existence du génocide arménien, dans les mêmes conditions que les autres crimes contre l'humanité.»

<http://www.philippepemezec.com/>

En plus, il est "partenaire" d'Alexandre del Valle (c'est un pseudo) spécialiste para-universitaire de l'islamophobie fascistoïde sioniste. Un type extrêmement louche, qui bouffe à différents râteliers obscurs. Il écrit d'ailleurs dans *France-Arménie*. Ces gens-là sont motivés par la peur mesquine et la haine des basanés. Des sionistes typiques, c'est-à-dire des racistes, des vrais !

<http://www.alexandredelvalle.com/>

PERO ACTIVIDAD

Ahora crearon un comité para “refutar las mentiras armenias”

Incesante actividad negacionista turca

Ankara (Marmará).- En su búsqueda constante de nuevas tácticas que faciliten su política de negacionismo, Turquía ha creado un comité que buscará refutar los argumentos armenios utilizando documentación proveniente de archivos armenios y rusos.

El ex presidente de la usurpada república turca en Chipre del norte, Rauf Denktas, fue designado responsable del comité consultivo conformado por cincuenta miembros. Representantes del gobernante Partido de la Justicia y Desarrollo (AKP), y otros de la oposición como el partido Popular (CHP), Senda de la Verdad (DYP), Movimiento Nacional (MHP), Partido de la Patria (YP), de los Trabajadores (IP); funcionarios de diversas áreas, profesores universitarios y representantes de varias organizaciones completan un mosaico armado con fines oscuros que buscarán desbaratar los legítimos derechos del pueblo armenio.

El comité se constituyó el miércoles 18 de enero en el Hotel Pera de Estambul para delinear su campo de acción y sus actividades futuras. Los turcos planean organizar un movimiento denominado "Operación Talaat Pashá" para que "rebata las mentiras armenias sobre el Genocidio" frente a la comunidad internacional.

Denktas dijo en la reunión: *"no intentamos crear hostilidades. Queremos transformar la discordia creada por los armenios en una amistad con ellos"*. Sin palabras...

<http://www.diarioarmenia.org.ar/noticias/vernoticia.php?id=506>

TORDRE LE COU AU DROIT

Histoire de lois

par Sévane Garibian

"[Une photo] Sévane Garibian, juriste, doctorante en Droit public, termine une thèse de doctorat en droit, sur le concept de crime contre l'humanité (Université de Paris X-Nanterre)."

« La France est-elle encore un Etat libre ? On est tenté d'en douter au regard du débat qui divise l'opinion depuis la promulgation de la loi du 23 février 2005 « portant reconnaissance de la Nation et contribution nationale en faveur des Français rapatriés ». L'affaire est grave. La France est accusée de voter des lois scélérates, liberticides. Deux camps s'affrontent par médias interposés : d'une côté, les détracteurs des lois « mémorielles », pointées du doigt comme empêchant les chercheurs de « travailler dans le respect d'une séparation de l'Etat et de la connaissance », puisque « dans un Etat libre, il n'appartient ni au Parlement ni à l'autorité judiciaire de définir la vérité historique » ; de l'autre, les opposants à cette vague abrogative qui, à travers l'appel « Ne Mélangeons pas tout » affirment qu'il est « pernicieux de faire l'amalgame entre un article de loi éminemment discutable et trois autres lois de nature radicalement différente ». Il paraît important de revenir sur les termes du débat et tenter de démêler le nœud du « scandale » français. Puisqu'il y a un nœud : la croisade contre l'amalgame entre le Droit, l'Histoire et la mémoire, se fait ici au prix de celui entre textes de lois.

La pétition du 12 décembre dernier, exigeant l'abrogation des quatre lois « mémorielles » (loi du février 2005 mais aussi loi Gayssot de 1990, loi reconnaissant le Génocide arménien et loi Taubira de 2001), repose sur une dénonciation qui présuppose que lesdites lois, mises sur le même plan, seraient de nature et d'objet identiques. Or, ce double présupposé est erroné : d'une part, le fait d'appréhender ces textes comme étant de même nature est basé sur une confusion qu'il s'agit de clarifier ; d'autre part, considérer qu'ils ont le même objet, en l'occurrence l'établissement d'une vérité officielle par le Parlement ou les juges, relève d'un malentendu qu'il convient de dissiper, s'agissant à la fois de la loi Gayssot et des deux lois de 2001.

Sur le premier point, rappelons que des quatre lois dénoncées, seules la loi Gayssot contient une norme pénale, applicable par les juges. Contrairement à ce que laisse entendre le texte de la pétition « Liberté pour l'Histoire », elle est la seule à poser un interdit, par ailleurs exclusif (la contestation du génocide des Juifs), en modifiant la loi sur la liberté de la presse du 29 juillet 1881. Les lois des 21 mai 2001 (loi Taubira sur la traite et l'esclavage) et 23 février 2005, quant à elles, sans être de nature pénale, ont un contenu normatif certain en ce qu'elles posent en tout état de cause une obligation relative à l'enseignement. En revanche, la loi du 29 janvier 2001 est un simple texte de nature déclarative qui dispose dans un article unique que « la France reconnaît publiquement le génocide arménien de 1915 » ; geste politique fort, mais à charge juridique nulle, face à un négationnisme d'Etat actif et organisé de la part d'une Turquie candidate à l'intégration européenne. On voit mal comment réclamer ou attendre l'application par un juge d'un texte dénué de tout caractère normatif. [***C'est pourtant ce que tentent de faire frénétiquement les associations arméniennes***] D'emblée, exiger son abrogation au motif que, liberticide, elle constituerait un obstacle au travail des historiens relève incontestablement d'un non sens. [***Elle est vraiment de mauvaise foi, la charmante !***]

Sur le second point, deux observations sont à faire. D'abord, en adoptant les lois de 1990 et 2001, le Parlement ne fait que constater des faits préalablement établis et attestés par les historiens. [***par quelques historiens, peut-être !***] Il n'écrit pas, ne dicte pas, n'interprète pas l'histoire. En outre, le texte de ces trois lois, contrairement à celui de l'article 4 de la loi du 23 février 2005 qui parle du « rôle positif » de la France coloniale, ne contient aucun jugement qualitatif ou jugement de valeur. Leur objet n'est pas d'interpréter tel fait de l'Histoire, mais il est de dire que celui-ci est reconnu avoir existé, au regard des travaux historiques sur le sujet, dans le but de lutter, précisément, contre l'idéologie de la négation.

Ensuite, quant à la supposée mise en péril par la loi Gayssot du principe de la libre recherche scientifique, du fait de l'immixtion des juges dans le débat des historiens, il est utile de rappeler que ces derniers n'interviennent pas sur la qualification de tel ou tel événement. Ce qui importe au juge, ce n'est pas la question de savoir si son travail et allégations révèlent une intention de nuire, ou répondent au devoir d'objectivité et aux règles de la bonne foi. En d'autres termes, le rôle du juge dans les affaires ayant trait à une contestation de crimes contre l'humanité, est identique à celui du juge confronté à

l'Histoire dans le cadre d'un procès en diffamation : si l'Histoire est certes une remise en cause permanente des événements, elle ne permet pas pour autant à l'historien de passer *ipso facto* du jugement de valeur au jugement de réalité. La liberté du scientifique ne rime pas avec son irresponsabilité, et ce que condamne le juge, le cas échéant, ce n'est pas d'avoir pensé différemment, c'est de profiter de la légitimité conférée par le débat scientifique et le statut d'historien, pour soutenir une idéologie négationniste. **[Mais, non, il ne s'agit pas d'une fantomatique idéologie, mais bien de faits, avérés ou controuvés. On voit bien qu'elle n'y connaît rien, la pauvrete.]**

Contrairement à ce que laissent penser les signataires de la pétition à succès du 12 décembre, le problème n'est pas tant celui d'une inflation législative alarmante de lois scélérates, établissant une vérité d'Etat mais plutôt celui du sens, à peine caché, de l'adoption d'un texte tel que l'article 4 de la loi de février 2005, qui impose une interprétation légitimement contestée par les historiens. Le véritable problème n'est pas, ici, celui de l'Histoire saisie par le Droit. Mais celui d'une Histoire refoulée par le Politique ».

France Arménie. Le lien précieux entre tous les Arméniens, n°269 du 1^{er} au 15 février 2006, p. 11.

LES ARMÉNIENS CHERCHENT À EMPECHER LA DISCUSSION À LA TÉLÉ

Los armenios rechazan un debate con negacionistas turcos

La televisora PBS dispuso una mesa redonda luego de la proyección del documental "El Genocidio Armenio"

Miles de armenios de los Estados Unidos están protestando por un programa de debate acerca del papel que le cupo a Turquía en el exterminio de los armenios durante y después de la Primera Guerra Mundial. La emisión televisiva, que tendrá 25 minutos de duración, generó una gran crítica debido a que el panel estará integrado por dos estudiosos que niegan que 1.5 millones de armenios fueron masacrados en Turquía Oriental desde 1915 hasta 1920.

La transmisión del programa está anunciada para el próximo 17 de abril, apenas una semana antes del día 24 de Abril, fecha en que cada año se conmemora el Genocidio Armenio. El debate tendrá lugar luego de la emisión del documental de una hora de extensión titulado "El Genocidio Armenio", film que describe los tristes hechos que rodearon las muertes, así como la negativa que encierra complicidad de los sucesivos gobiernos de Turquía.

La comunidad armenio-americana ha promovido una campaña para solicitar a PBS que suspenda el programa de discusión. Hasta el momento, más de 6.000 personas habían registrado electrónicamente sus nombres a la lista, convirtiendo a ésta como una de las protestas más importantes que se haya manifestado contra programa alguno de la emisora PBS.

"Es nuestra firme opinión que debatir el Genocidio Armenio es equivalente a discutir sobre la existencia del Holocausto Judío para proyectar una imagen de semejanzas", afirma el petitorio. "¿Contemplantaría alguna vez PBS un programa de este tipo?" Puesto que el documental incluye el negacionismo turco, la petición acaba expresando que el debate del panel *"serviría para ponderar la posición oficial del estado turco y para quebrantar la naturaleza apolítica de la programación de PBS"*.

Los sucesos que envolvieron la muerte de los armenios de Turquía en manos de facciones del régimen del Imperio Otomano siguen estando emocionalmente cargados y siguen siendo políticamente críticos. Los armenios han reclamado desde hace mucho tiempo que los crímenes fueron el resultado de políticas oficiales diseñadas para asfixiar un levantamiento armenio y el apoyo armenio a las fuerzas rusas invasoras. Los armenios también llaman a las matanzas como el primer genocidio del siglo XX, figura que ha ido ganando aprobación entre los académicos y los gobiernos occidentales.

Los herederos de los turcos otomanos han aceptado que hubo un número trascendente de muertes armenias -las conjeturas turcas van desde 300.000 hasta 600.000- pero Turquía sostiene todavía que las muertes ocurrieron como resultado de un estado de guerra, de hambre y de calamidades que afectaron a todos los segmentos de la sociedad turca.

La controversia continúa repicando en Ankara y Washington. En Turquía, fiscales turcos acusaron el año pasado a Orhan Pamuk, el novelista más reconocido del país, de denigrar la identidad nacional, luego de que afirmara, en reportaje a una revista suiza, que Turquía estaba negando la verdadera dimensión de las matanzas de armenios. Esta imputación se convirtió en un inconveniente con los países europeos que están considerando el pedido de ingreso de Turquía a la Unión Europea. Los cargos fueron levantados hace pocos días.

Durante décadas, los gobiernos de los Estados Unidos han palpado el tema con mucha prudencia, debido a que no desean ofender a Turquía, socio político y militar determinante. En su mensaje correspondiente al Día de la Conmemoración en 2005, la Casa Blanca de Bush se refirió a "el destierro forzado y las crímenes en masa" y a "la terrible pérdida de vidas" de armenios, pero soslayó utilizar el término genocidio.

Tal como lo insinúa el título, "El Genocidio Armenio", documental realizado por el cineasta neoyorkino Andrew Goldberg, es innegable en cuanto a su posición sobre esta historia. PBS accedió a difundir el documental -cuyo presupuesto de \$650.000 fue parcialmente costado por armenio-americanos- sin cambios substanciales, explicaron Goldberg y Jacoba Atlas, importante ejecutiva de programación de PBS.

Durante el proceso de examinar ciertos cortes al documental, sin embargo, Atlas dijo que los directivos de PBS consintieron a adicionar el panel de debate para indagar otros puntos de vista, especialmente la cuestión de por qué existe el negacionismo. "Es un excelente film documental, y a pesar de que creemos que el genocidio es historia ya implantada... aún hay quienes discrepan," dijo ayer en una entrevista.

"Este sigue siendo un tema litigioso de la historia," agregó Atlas. "Hay muchas interrogantes al respecto. En lugar de menospreciar esas preguntas, pareció una buena idea que un panel explorara el tema." Atlas aceptó que este tipo de conducta es inusual en PBS y dijo que durante sus cinco años de actuación en la emisora no ha propuesto ningún otro debate para discutir algún tema. Se negó a expresar si en el caso de un documental acerca del Holocausto o del genocidio de Rwanda o de Camboya requeriría una discusión post-documental similar. "Esas son preguntas hipotéticas," dijo

<http://www.diarioarmenia.org.ar/noticias/vernoticia.php?id=564>

Rappelons que PBS est la chaîne publique aux Etats-Unis. On y trouve beaucoup d'émissions culturelles qui seraient inconcevables sur les chaînes privées.

AVEU DE CENSURE

PBS' perverse genocide debate

By Aris Janigian

I AM A DEVOTED viewer of PBS. From "Masterpiece Theater" to "Sesame Street," I have always considered it a bastion of creative and intelligent TV. But two weeks ago, PBS stabbed me and every other Armenian American in the back when it announced that its upcoming documentary, "The Armenian Genocide," will be followed on some stations by a panel discussion featuring two so-called scholars who claim that the genocide is a myth. Worse, according to genocide historian Peter Balakian, PBS threatened to pull the documentary if he and another genocide scholar declined to participate "on the other side" in the panel discussion, which was taped in January. Although the documentary is not slated to run until April, programmers across the country are now deciding whether to air it at all, air it alone or air it with the taped debate.

"We believe [the genocide] is settled history," said Jacoba Atlas, senior vice president of programming at PBS, but "it seemed like a good idea to have a panel and let people have their say."

This is perverse. Either there was a genocide or there wasn't. Would anyone tolerate David Irving, the notorious Holocaust revisionist, hashing it out on a panel with Elie Wiesel after a documentary on the Nazi concentration camps? Should we give *janjaweed* reps airtime the next time we run a documentary on their genocide in Darfur?

Why has PBS resorted to double-speak in regard to the Armenian genocide? The answer is simple: PBS is capitulating to politics. For years the Turks, America's so-called allies, have issued threats against any organization or country that challenges their quack reading of history. When the French recognized the Armenian genocide, the Turks recalled their ambassador to France, boycotted French products and canceled military contracts. They have threatened to withdraw strategic support from our country if we should dare make the same mistake.

Article 301 of the Turkish penal code makes it a crime to "denigrate" Turkey by, for instance, mentioning the Armenian genocide in public. In March, the famous Turkish novelist Orhan Pamuk did just that and faced charges. International outcry and a technicality got his case dismissed, but others are still in peril.

One of PBS' genocide deniers, University of Louisville history professor **Justin McCarthy**, was invited by the Turkish Grand Assembly — reeling from European Union pressure to come clean about its genocidal past — for a pep talk in March. "I know that the Turks will resist demands to confess to a crime they did not commit," McCarthy intoned, "no matter the price of honesty. I have faith in the integrity of the Turks." These rousing words brought the lawmakers, many of whom had sanctioned Article 301, to their feet. Does PBS really want to give such a belligerent falsifier airtime?

"It seemed like a good idea," Atlas said.

Raphael Lemkin wouldn't agree. He coined the word "genocide" in 1944, and viewed the Armenian case as a seminal example of such an atrocity. Norman Mailer, Carol Gilligan, John Updike and Cornel West wouldn't think so either. They signed a petition, along with 150 other scholars and writers, reaffirming the genocide's historical truth. **Directors of Holocaust** research centers around the world — including Wiesel and Yehuda Bauer in 2000 — also signed a statement declaring the Armenian genocide **an incontestable historical fact**. Even the Turks are on the record as acknowledging the truth. When Turkey was defeated in World War I, the allied powers created [*Pure invention !*] a tribunal that included members of the new Turkish government. The butchers behind the genocide had fled by then, but they were found guilty and sentenced to death in absentia.

Certainly the few remaining genocide survivors, now in their 90s, wouldn't think it "a good idea" to give the deniers a forum. They were children when hundreds of thousands of Armenians were herded like cattle through the scorching slaughterhouse of the Anatolian desert toward one of 25 concentration camps. They watched as their people were murdered, raped, tortured and left to starve in those camps. Armenian homes and shops were occupied and looted; ancient churches were turned into mosques or barns, used for target practice by the Turkish army or burned to the ground to eliminate any trace of Armenians in those lands.

By the time the Turks were finished, an estimated 1.5 million people had perished — more than half the Armenian population in Turkey. Armenians called it *Medz Yeghern*: "The Great Cataclysm."

The denial of genocide, as many have rightly observed, is the continuation of genocide. It should be clear to PBS, to Atlas and to programmers across the nation that the American public broadcasting system should not be complicit in a murderous lie.

March 9, 2006

<http://www.latimes.com/news/opinion/commentary/la-oe-janigian9mar09,0,5500780.story?coll=la-news-comment-opinions>

ILS SORTENT LE PACHA

Négationnisme turc : Manifestation du comité Talaat

Les organisations turques ont engagé un bras de fer avec les autorités allemandes qui ont interdit avant-hier les manifestations négationnistes programmées à Berlin cette

semaine par le comité Talaat destinées à réhabiliter la mémoire du principal responsable du génocide arménien et obtenir l'abrogation de la reconnaissance du génocide par l'Allemagne.

Le Comité Talaat Pacha, organisation créée en janvier dernier en Turquie et dirigé par Rauf Dentas, qui rassemble des représentants de tous les partis politiques turcs, a été chargé par le gouvernement d'Ankara de lancer une offensive internationale pour réfuter ce qui est qualifié de mensonges arméniens à propos du génocide.

Le coup d'envoi de cette campagne négationniste devait être donné aujourd'hui à Berlin, là où il y a 85 ans, Talaat, condamné à mort dans son propre pays (1), était abattu par Soghomon Téliérian, Un assassinat politique qui entre dans le cadre de l'opération appelée Némésis menée par la FRA Dachnaksoutioun dans les années 20 visant à débusquer et à éliminer les responsables du génocide à travers le monde.

Soghomon Téliérian sera acquitté pour son crime par la justice allemande, et son procès servira à porter à la connaissance de la communauté internationale l'ampleur de l'horreur des événements de 1915.

C'est donc pour rendre hommage à Talaat que le comité du même nom a programmé une série de manifestations à Berlin, mais avant-hier, les autorités allemandes ont décidé de les interdire sur la base d'un article du code pénal allemand qui interdit « l'insulte aux morts ». Il est inadmissible que des manifestations visant à nier la réalité du génocide arménien et appelant à la violence aient lieu en Allemagne a déclaré avant hier le porte-parole de la municipalité berlinoise tandis que le département de la police de la capitale rappelait dans un communiqué que Talaat portait la responsabilité du génocide de 1915 rappelant la résolution adoptée par le parlement allemand reconnaissant ce génocide.

Mais les organisations turques concernées ont fait appel de cette interdiction de manifester devant un tribunal de Berlin qui a deux jours pour rendre sa décision.

Si la manifestation prévue pour aujourd'hui 15 mars ne peut donc avoir lieu, celle prévue pour ce samedi pourrait donc avoir lieu si le tribunal lève l'interdiction des autorités berlinoises.

C'est donc dans ce contexte que se déroulera ce soir à Paris une manifestation devant l'ambassade d'Allemagne pour protester contre cette offensive négationniste turque.

(1) A l'issue de la Première Guerre Mondiale, plutôt que de laisser aux Puissances victorieuses comme à Nuremberg 25 ans plus tard le soin de juger les responsables du génocide des Arméniens, les libéraux turcs décidèrent de prendre les devants et d'entamer une procédure judiciaire. Le gouvernement libéral turc qui succéda au gouvernement unioniste décida le 16 décembre 1918 la création de Commissions d'enquête pour l'instruction et le jugement des massacres des Arméniens ainsi que pour la recherche des responsabilités d'entrée en guerre. Le 8 mars 1919, par ordonnance impériale du Sultan Mehmet VI, les responsables et chefs du parti Progrès et certains ministres sont arrêtés et déférés devant la Cour Martiale de Constantinople. Les principaux responsables sont cependant en fuite en Allemagne et d'autres ont été exilés sur l'île de Malte par les Britanniques dans l'attente d'un jugement. Dès le 8 janvier 1919, trois Cours Martiales furent formées à Constantinople. Après la victoire des forces kémalistes, les procès furent suspendus le 13 janvier 1921.

Procès des membres du Comité central du parti Union et Progrès, des ministres et d'autres responsables centraux Le jugement est rendu le 5 Juillet 1919. L'accent étant placé sur les massacres des Arméniens et la confiscation de leurs biens, la responsabilité des membres du gouvernement et du parti en ce qui concerne les entorses à la Constitution et l'entrée en guerre de la Turquie à côté de l'Allemagne sans prendre l'avis du Parlement. Furent condamnés à la mort Talât pacha, Enver pacha, Cemal pacha et Dr. Nazim, sur la base du 1er paragraphe de l'art 45 du code pénal turc. et sur la base du par 2 du même article et l'article 55, furent condamnés à l'exil pour 15 années, Cavid, Mustafa Cheref et Moussa Kiazim.

LES FANATIQUES S'ORGANISENT

Un nouveau site sur la toile anti-négationniste : le Collectif VAN en ligne depuis le 13 mars 2006 à minuit

Aujourd'hui, le Collectif VAN [Vigilance Arménienne contre le Négationnisme] franchit une nouvelle étape. Notre lutte contre le négationnisme d'Etat de la Turquie a désormais son site internet, depuis ce lundi 13 mars 2006 à minuit, sur <http://www.collectifvan.org>.

Depuis deux ans, le Collectif VAN tente de donner un nouveau souffle au combat militant pour une reconnaissance incontestable du génocide arménien et pour la défense des valeurs européennes. Et par-delà, de poser un regard neuf, d'amener un ton original au sein de ce que l'on nomme « la communauté arménienne ».

Les membres qui ont fondé le Collectif VAN [Vigilance Arménienne contre le Négationnisme] se sont rencontrés il y a un peu plus de deux ans. En janvier 2004 très exactement. Issus de la société civile, ils ont d'abord œuvré dans le cadre d'un CCAF (Conseil de Coordination des organisations Arméniennes de France) élargi placé sous la présidence d'Ara Toranian, avant de lancer le Collectif VAN le 8 mai 2004 et de l'officialiser le 24 septembre de la même année.

Piquets dérangeants répercutés aux infos de 20H (Mutualité, Assemblée nationale, OCDE, Bruxelles), organisation et/ou communication visuelle des manifestations du CCAF (24 avril 2004 & 2005, 6 octobre 2004, etc.), actions événementielles d'envergure (Parvis de Notre-Dame de Paris, kakemonos géants (à l'occasion du 90ème anniversaire du génocide arménien en avril 2005) au fronton des édifices publics de Paris, Marseille, Issy-les-Moulineaux, Arnouville, courriers et actions de protestation qui ouvrent enfin le débat dans les media (ARTE, France5), pétitions qui portent leurs fruits, visuels forts et dérangeants (bal des pendus, pancartes, immense banderole avec un sens-unique), veille-media quotidienne : que ce soit en solitaire ou avec le soutien d'autres associations (CCAF, ASPA, APAF, Terre & Culture), le Collectif VAN explore de nouvelles voies d'action et de réaction. Il le montre encore une fois cette semaine par le mouvement spontané qui s'est créé autour de l'action lancée pour protester contre la manifestation des nationalistes turcs à Berlin : ce sont plus de 25 associations - arméniennes ou pas (et non des moindres, puisqu'on y compte la LICRA) -, qui se joignent à lui pour manifester à Paris, Valence et Marseille le 15 mars 2006. Rien ne serait possible s'il n'existait dans ce pays et même au-delà, des femmes et des hommes qui croient en nous et nous soutiennent.

Le Collectif VAN leur appartient. Il appartient à tous ceux qui croient en lui. Et bien sûr en la cause arménienne. Nous tenons ici à saluer nos militants qui s'investissent sans compter : des militants vivants, remuants, innovants, tous différents. Pas complaisants. Intelligents. [**Ça, c'est peu probable. Ils ont l'air plutôt bornés.**] Certains s'exposent, **d'autres travaillent dans l'ombre**, mais leur apport est tout aussi précieux. Nous remercions particulièrement Micha Meroujan, fondateur d'AGLA France, qui a développé le site du Collectif VAN avec tout le talent que nous lui connaissons.

[...] Rendez-vous sur www.collectifvan.org !
Séta Papazian, Présidente contact@collectifvan.org

Nouvelles d'Arménie, 14 mars 2006.
http://www.armenews.com/article.php?id_article=21311

ÇA LEUR RETOMBE SUR LE BEC

L'Azerbaïdjan élimine un patrimoine culturel datant de 12 siècles

Impunité totale.

Depuis décembre 2005, les autorités d'Azerbaïdjan s'acharnent à nouveau sur le site historique arménien de Djoulfa situé au Nakhitchevan. Cette nécropole exceptionnelle appartient au patrimoine de l'Humanité : 12.000 Khatchkars (croix de pierre), sculptés et ciselés, ont été érigés sur la rive nord du fleuve Araxe entre le IXème et le XVIIème siècle. Mais il aura suffi de quelques années pour que l'Etat azéri ait raison de ce trésor archéologique. Au cours de trois campagnes de destruction (1998, 2002, 2005), il a systématiquement profané les tombes arméniennes et pratiquement effacé toute trace de la présence millénaire des Arméniens dans cette région. Sans que le monde bouge. Malgré leur inestimable valeur, ces «Khatchkars» tous différents et spécifiques de l'art religieux arménien, n'ont jamais été inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco. Aujourd'hui, il ne reste plus que quelques vestiges de la culture arménienne dans cette enclave d'Azerbaïdjan. Mais pour combien de temps encore ? Les destructions programmées de Djoulfa sont le prolongement de la politique d'épuration ethnique anti-arménienne que l'Azerbaïdjan mène depuis des décennies dans la région du Nakhitchevan. Cette province, historiquement arménienne, a été donnée arbitrairement en 1920 par Staline à l'Azerbaïdjan*, et ce malgré l'absence de continuité territoriale. A l'époque, cette enclave comptait 80% d'Arméniens. Aujourd'hui, il n'en reste plus aucun : ils ont été systématiquement chassés de leurs territoires ancestraux au cours des cinquante dernières années. L'Azerbaïdjan, par ces agissements inqualifiables, se place au ban des nations et viole toutes les conventions du Conseil de l'Europe*, de l'ONU et de l'Unesco dont il est membre. Les Arméniens étant personae non gratae au Nakhitchevan, il est urgent de dépêcher sur place des missions officielles de reconnaissance et d'évaluation des vestiges détruits ainsi que des monuments à préserver. [...]

<http://www.collectifvan.org/article.php?id=44> Publié le : 03-03-2006

NOTRE COMMENTAIRE

Il est bien possible que ces choses arrivent. Il semble que les rapports arméniens proviennent de photos faites à la frontière... Et nous ne donnerons pas raison aux autorités azerbaïdjanaises qui font ou qui laissent faire ces déprédations. MAIS A QUI LA FAUTE ? Si les partis nationalistes au pouvoir à Yerevan ne s'étaient pas jetés comme des rapaces sur le Karabagh, s'ils n'avaient pas initié une guerre de purification ethnique, ces choses-là ne seraient pas arrivées. Les Arméniens ont voulu jouer aux petits soldats. Mal leur en prend. Ils sont maintenant détestés dans toute la région, parce qu'ils ont apporté la preuve qu'ils étaient détestables. Et ils viennent se plaindre...

D'autre part, tous ces pleurnichards oublient que le Nakhitchevan est aussi une terre kurde. Et la base de repli de la famille Aliev...

Notons enfin l'invention verbale : "génocide blanc", c'est-à-dire un génocide où on ne tue personne, il n'y a personne à tuer, seulement quelques souvenirs, peut-être... Mais il faut du "génocide". C'est une obsession.

APPE

L À CONFISQUER NOS LIBERTÉS

PARIS - 15 mars 2006

Plus de 500 personnes ont répondu à l'appel lancé par un Collectif de 29 associations de la société civile appelant à protester le mercredi 15 mars à 18H30 contre les commémorations de Berlin. Du 15 au 19 mars, des groupes d'ultra-nationalistes turcs honorent en effet dans la capitale allemande, la mémoire de Talaat Pacha ordonnateur du génocide arménien de 1915.

Le rassemblement s'est tenu à 100 mètres de l'Ambassade d'Allemagne, devant le

mémorial du génocide arménien. La scène, placée à gauche de la statue du compositeur arménien Komitas, était surplombée d'une immense fresque de 4 m/4, œuvre picturale saisissante de Dibar Apartian (Dibasar) symbolisant le génocide arménien et sur laquelle était écrit : « Plus jamais ça ». « Talaat Pacha, le Hitler turc » et « Génocide arménien ».

Des panneaux individuels, distribués aux manifestants, soulignaient la tonalité générale : « 91 ans de déni, ça suffit ! », « le Hitler turc honoré à Berlin : Stop à la honte ! », « Le bourreau du peuple arménien honoré à Berlin », « Négationnisme : plus jamais ça en Europe ».

La manifestation organisée par le Collectif VAN, les Amis de NAM, l'ASPA, l'UCFAF, SFA, la JAF, l'UGAB, l'AGLA, etc. était placée sous l'égide du CCAF et avait reçu le soutien de nombreuses associations de défense de Droits de l'Homme ou de lutte contre l'Etat fasciste turc.

Chacun des intervenants a dénoncé le déni turc, l'arrogance de la politique d'Ankara et l'affront fait aux idéaux européens. Séta Papazian, Présidente du Collectif VAN, a rappelé le contexte de cette Grande Opération 2006 du Comité Talaat Pacha et a fait part des derniers retournements de situation. Elle a mentionné le message de soutien du Dr Tessa Hofmann et a salué le courage de la militante allemande des Droits de l'Homme qui s'était opposée le matin même aux extrémistes turcs à Berlin.

Alexis Govciyan, Président du CCAF, a souligné l'impact de l'union des forces face à l'adversité, le Dr Yves Ternon, Historien, a rappelé le cadre historique des faits, Kamouran Ji Ki Kan, Vice-Président de l'Institut kurde de Paris, a exprimé la colère que lui inspire la politique d'un Etat turc indigne de l'Europe.

Philippe Benassaya, 1er Vice-Président de la LICRA, s'est inquiété du peu de place accordé à l'enseignement du génocide arménien dans les manuels scolaires français et s'est engagé à lutter fermement contre cette injustice. **[Ils veulent maintenant bourrer le crâne de nos enfants !]** Evagoras Mavrommatis, au nom du Conseil des Communautés Chypriotes de France, a rappelé la similitude des combats arménien et chypriote contre l'opresseur turc.

Puis, lecture a été faite par Michaël Papazian, Vice-Président du Collectif VAN, du texte de soutien du militant turc Ali Ertem, dénonçant avec force la Grande Opération 2006 : « Cette action est en même temps un indicateur clair que la République de Turquie n'a pas abandonné l'idée de génocide, concept qu'elle a repris du parti Union et Progrès. La République turque montre par ce comportement qu'elle est un obstacle à la paix et à la démocratie aussi bien en Europe qu'au Moyen Orient. Ceux qui honorent les génocides à cause de leurs crimes contre l'humanité sont eux-même prêts à se transformer en meurtriers et à commettre un génocide ». *

Enfin, Ara Toranian, rédacteur en chef des *Nouvelles d'Arménie Magazine*, est intervenu à la tribune, pour exprimer avec force et émotion, les sentiments de révolte, de dégoût et d'écœurement présents chez tous les manifestants.

Le rassemblement s'est achevé par la lecture de la Motion** commune aux trois manifestations se déroulant à la même heure en France et adressée aux représentations allemandes de Paris et Marseille, ainsi qu'à la Prefecture de la Drôme pour Valence.



ARMÉ... NIE AUSSI ?

Nouvelles d'Arménie 15 mars 2006.

S'il y a vraiment eu 500 manifestants, ça fait 500 divisé par 29, je sors ma calculette, ça fait 17,2 militants par association... Pas quoi pavoiser !

http://www.armenews.com/article.php?id_article=21324

LE BAILLON

Berlin : La manifestation est autorisée, pas le négationnisme turc

Le tribunal administratif suprême du land de Berlin-Brandenburg (Oberverwaltungsgericht (OVG) Berlin-Brandenburg) a rendu vendredi 17 mars 2006 un jugement digne de Salomon.

Sommé de trancher sur le recours de la police berlinoise face à la décision mardi du tribunal administratif autorisant les organisations ultra nationalistes turques à manifester samedi 18 mars 2006 à la gloire de Talaat Pacha, le jugement rendu (Az. : OVG 1 s 26.06) indique que l'interdiction de la police était levée tout en avertissant que « toute expression négationniste oralement ou par voie d'affiche » était interdite car « dire que le génocide commis en 1915 contre les Arméniens est un mensonge constitue une infraction punissable relevant des dispositions de l'article 189 du code pénal » et est en conséquence susceptible d'être poursuivi.

Rappelons que l'article 189 sanctionne en effet « l'insulte aux morts ».

En conséquence, la manifestation est autorisée mais le négationnisme du génocide des Arméniens est interdit. L'ordonnance de la cour appelle en outre la police à observer sur ce point la plus grande vigilance.

Explicitement les ultras nationalistes turcs vont pouvoir manifester, sans toutefois pouvoir remettre en cause le génocide des Arméniens par voie de banderoles, tracts ou discours.

Nouvelles d'Arménie, 18 mars 2006.

http://www.armenews.com/article.php?id_article=21355

Les amateurs de petits monstres juridiques apprécieront celui-ci qui interdit aux manifestants d'affirmer que le "génocide arméniens" n'a pas eu lieu... ou de le décrire comme un "mensonge"... On nage dans le grotesque:

Anhänger der Talat-Pascha-Bewegung dürfen sich am 18. März in Berlin versammeln, jedoch nicht öffentlich behaupten, ein Genozid an Armeniern hätte nicht stattgefunden

OVG Berlin-Brandenburg, Beschluss vom 17.03.2006, Az. OVG 1 S 26.06

§ 189 StGB richtet sich nicht gegen die Meinungsfreiheit an sich, sondern dient dem Schutz eines schlechthin, ohne Rücksicht auf eine bestimmte Meinung zu schützenden Rechtsgutes. Die Behauptung der Genozid-Lüge an den Armeniern verwirklicht den objektiven Tatbestand des § 189 StGB.

VersG § 15 Abs. 1, GG Art. 5, GG Art. 8, StGB § 189

Demonstration türkischer Vereine unter Auflagen

OVG Berlin-Brandenburg, Beschluss vom 17.03.2006, Az. OVG 1 S 26.06

Die Entscheidung des Verwaltungsgerichts Berlin, mit der das Verbot einer Demonstration türkischer Vereine unter dem Motto "Protest gegen die Stigmatisierung des türkischen Volkes und Geschichtsverfälschung der Ereignisse im Jahre 1915 zwischen Armeniern und Muslimen im Osmanischen Reich" aufgehoben worden war, wurde im Wesentlichen bestätigt. Die Versammlung wurde allerdings nur mit der einschränkenden Auflage gestattet, dass in dem Aufzug am 18. März 2006 weder auf Transparenten noch in Reden oder anderen Wort- oder Schriftbeiträgen **ein Genozid an den Armeniern als Lüge bezeichnet werden**

darf.

www.jurion.de/rss/urteile/132106.html

DES IMMIGRÉS QUI VEULENT FAIRE LA LOI
ET NOUS METTRE EN TAULE !

Communiqué de l'UCFAF sur les événements de Lyon

UCFAF Union Culturelle Française des Arméniens de France Rhône-Alpes 6, avenue Bataillon-Carmagnole-Liberté - 69120 Vaulx-en-Velin

La Préfecture du Rhône a autorisé le 18 mars dernier une manifestation d'associations d'extrême droite turques, racistes et négationnistes, en occultant totalement les avertissements formulés par les associations arméniennes concernant les réelles motivations de ce rassemblement et passant outre l'opposition des Elus.

L'UCFAF Rhône-Alpes exprime sa plus vive indignation devant un tel comportement, et considère [comme] inacceptable que les représentants de l'Etat français aient cautionnés une manifestation dirigée contre l'édification du Mémorial lyonnais aux victimes du génocide de 1915.

Par conséquent, l'UCFAF demande à ce que la loi du 21 janvier 2001 reconnaissant publiquement le génocide arménien de 1915, **soit dotée de mesures coercitives**, lui permettant d'être appliquée de manière effective et de condamner ainsi tout comportement négationniste et révisionniste exercés à son encontre.

Nous tenons à remercier la population lyonnaise qui, spontanément, n'a pas hésité à réagir.

Vaulx-en-Velin, le 24 mars 2006

http://www.armenews.com/article.php?id_article=21523

ALLEMAGNE: PREMIÈRE INTERDICTION JURIDIQUE DU NÉGATIONNISME TURC

Communiqué de presse

La 1^{ère} Chambre du Tribunal administratif suprême du land de Berlin vient de rendre son jugement dans l'affaire qui oppose la police aux organisations négationnistes turques sur la manifestation que ces dernières projettent d'organiser le samedi 18 mars 2006 en l'honneur de Talaat, le principal ordonnateur du Génocide des Arméniens.

Le jugement rendu (OVG1ZZ26.06) considère que « dire que le génocide commis en 1915 contre les Arméniens est un mensonge constitue une infraction punissable relevant des dispositions de l'article 189 du code pénal » et est en conséquence susceptible d'être poursuivi. L'article 189 sanctionne en effet « la diffamation aux [=des] morts ».

En conséquence, la Cour d'appel a autorisé la manifestation mais en la conditionnant par l'interdiction de « toute expression négationniste oralement ou par voie d'affiche ». Elle appelle en outre la police à observer sur ce point la plus grande vigilance. Clairement, les négationnistes turcs pourront manifester, sans pouvoir remettre en cause le génocide.

Le Bundestag allemand n'avait qu'indirectement reconnu le génocide en juillet 2005.

« Ce jugement sans précédent constitue à la fois une reconnaissance juridique du génocide des Arméniens et une première interdiction du négationnisme turc en Allemagne », a déclaré Hilda Tchoboian, présidente de la Fédération Euro-Arménienne. « Il fait date en effaçant le flou juridique sur cette question. Désormais, il constitue la jurisprudence du land de Berlin, dans toute l'Allemagne, et à terme, l'ensemble des pays européens doit s' [en] inspirer dans la lutte contre le négationnisme de la Turquie » a conclu la présidente de la Fédération Euro-Arménienne.

FEDERATION EURO-ARMENIENNE pour la Justice et la Démocratie

Gamk, 18 mars 2006.

<http://www.gamkonline.com/detail.php?r=0&id=1895&l=fr>

ILS NE RECONNAISSENT QUE LE DROIT DE MANIFESTER ... EN LEUR FAVEUR !!!

A LYON, HEURTS ET COLÈRE AUTOUR D'UNE MANIFESTATION D'EXTRÉMISTES TURCS

Sophie Landrin

Les associations antiracistes et les associations arméniennes ne décolèrent pas après la manifestation d'extrémistes turcs qui a eu lieu, samedi 18 mars, à Lyon, pour protester contre la décision de la municipalité lyonnaise de faire édifier un mémorial du génocide arménien de 1915. Les associations arméniennes, le Cercle Marc-Bloch, une association de lutte contre le négationnisme, [*qui se résume en la pezrsonne du stalinoïde Daeninxxx*] ou la Ligue communiste révolutionnaire (LCR) estiment que le préfet, Jean-Pierre Lacroix, a manqué à "la loi républicaine en autorisant un rassemblement négationniste".

Drapés dans des bannières turques, près de 3000 manifestants, très agressifs, arboraient, samedi, place Bellecour, des pancartes réfutant le génocide, sur lesquelles on pouvait notamment lire : "Il n'y a jamais eu de génocide", "Nous sommes fiers de notre passé", ou encore "Nos arrière-grands-parents sont des victimes, pas des assassins". De nombreux participants fermaient la main pour former une tête de loup, le signe du mouvement turc d'extrême droite des Loups gris.

La manifestation a débuté alors que celle des anti-CPE venait à peine de s'achever. Résultat : dès le début du rassemblement, à proximité de l'emplacement du futur mémorial, qui doit être inauguré le 24 avril, des heurts violents ont opposé les manifestants turcs aux étudiants, ainsi qu'à des représentants de la communauté arménienne venus dire "Non aux fascistes et aux négationnistes" et "Oui au devoir de mémoire".

Echauffourées

Alors que les CRS étaient complètement débordés, le cortège s'est mis en branle pour remonter la rue Edouard-Herriot jusqu'à la place des Terreaux, devant l'hôtel de ville. Un entonnoir où, de nouveau, des manifestants anti-CPE l'attendaient et où de nouvelles échauffourées ont eu lieu.

La communauté arménienne, influente dans la région, avec environ 80.000 représentants en Rhône-Alpes, dont 40.000 dans l'agglomération lyonnaise, avait demandé au préfet d'interdire la manifestation. Elle envisage désormais de porter l'affaire devant les tribunaux. "Nous étudions cela avec nos avocats, explique Jules Mardirossian, le président de l'Association pour le mémorial lyonnais. Nous voulons protester fermement contre les propos du consul de Turquie, qui a déclaré qu'il attendait beaucoup de cette manifestation et qui a évoqué la possibilité d'un vote sanction de la communauté turque si le mémorial était construit."

Dans l'édition dominicale du Progrès, l'historien [*fumiste et romancier, plutôt qu'historien*] Philippe Videlier, chercheur au CNRS, parle d'une "manifestation négationniste" et se dit "profondément choqué qu'une telle manifestation puisse se dérouler aujourd'hui en France", alors que celle-ci a reconnu, le 18 janvier 2001, l'existence du génocide arménien. "C'est comme si on avait autorisé Faurisson (historien négationniste) et ses amis à manifester contre les monuments en mémoire de la Shoah", s'insurge l'historien. [*Ça viendra, t'inquiètes.*]

Le Monde, 20 mars 2006

Note de la Fédération Euro-Arménienne : notez l'art des guillemets du "Monde", qui renâcle toujours à la mention du génocide des Arméniens. Au sujet de celui-ci, le Monde dit que P. Videlier parle d'une "manifestation négationniste" (entre guillemets) alors que

Faurisson est qualifié de négationniste (sans guillemet) ! Comment créer de la concurrence des victimes là où elle n'existe pas.

Fédération euro-arménienn (lobby de Bruxelles)
http://www.feajd.org/breve.php3?id_breve=167&lang=fr

REACTIONS APRES LE RASSEMBLEMENT TURC

Le cercle Marc Bloch critique l'autorisation accordée par le préfet à la manifestation de samedi contre un mémorial arménien

Le Cercle Marc Bloch, association de lutte contre le négationnisme, a protesté contre l'autorisation accordée à la communauté turque qui a manifesté samedi à Lyon. Entre 2500 et 3000 personnes avaient défilé contre la construction d'un mémorial du génocide arménien. « Le préfet du Rhône, fait sans précédent, a autorisé et fait protéger par sa police une manifestation négationniste de l'extrême droite turque » a déclaré l'association dans un communiqué, qui évoque un manquement à la loi républicaine car depuis la loi du 29 janvier 2001 « la France reconnaît publiquement le génocide arménien de 1914. »

De leur côté, A Gauche Autrement, Les Alternatifs et la LCR estiment que le préfet « a pris la responsabilité de créer des incidents avec l'objectif de dénaturer la lutte massive contre le CPE [...] de protéger dans les rues de Lyon une manifestation négationniste ».

Le Progrès (de Lyon) 20 mars 2006.

Le Cercle Marc-Bloch est une association entièrement virtuelle qui aurait du mal à réunir assez de membres pour faire une partie de belote.

COMMENT ILS VEULENT SUPPRIMER NOS LIBERTÉS

NEGATIONNISME

Le préfet du Rhône interdira toute nouvelle manifestation niant le génocide

Deux jours après le rassemblement d'associations franco-turques place Bellecour (2e) et devant la colère des représentants de la communauté arménienne, le préfet du Rhône, Jean-Pierre Lacroix, a réagi[t] face aux dérives négationnistes de la manifestation de samedi.

Jean-Pierre Lacroix, a annoncé lundi qu'il interdirait tout nouveau rassemblement d'associations franco-turques pouvant mener à une négation du génocide arménien.

Mis en cause par des associations arméniennes de France pour n'avoir pas interdit ce rassemblement contre la construction d'un mémorial du génocide, qui sera inauguré le 24 avril, le préfet du Rhône a expliqué comprendre "l'émotion et la colère des Français d'origine arménienne".

"Mais, d'un point de vue juridique, nous n'étions pas en mesure de l'interdire. A présent, nous avons des preuves [*des preuves de quoi ???*] et j'interdirai tout autre rassemblement de ce type", s'est-il défendu, lors d'une conférence de presse.

« Il y a eu tromperie, s'est-il défendu, mais j'ai désormais suffisamment d'arguments pour dire non à l'avenir à toute manifestation publique de la part de ces gens », a-t-il ajouté.

"Nous réfléchissons à des recours contre les organisateurs qui n'ont pas respecté leurs engagements et nous allons communiquer des indications sur ces associations au

niveau national", a poursuivi M. Lacroix.

Auparavant, en marge d'un point-presse organisé par des associations arméniennes, une députée PS du Rhône avait indiqué qu'elle s'adresserait au ministre de l'Intérieur Nicolas Sarkozy afin que ce type de rassemblement "honteux ne puisse plus avoir lieu dans notre pays".

"M. Sarkozy doit faire la démarche nécessaire pour parachever la loi de janvier 2001 sur la reconnaissance par la France du génocide arménien", a affirmé **Martine David**, maire de Saint-Priest (Rhône).

De leur côté, les représentants de la communauté arménienne, reçus lundi matin à la préfecture, ont confirmé qu'ils étudiaient « les suites juridiques à donner à cette affaire ».

Nouvelles d'Arménie, 22 mars 2006.

http://www.armenews.com/rubrique.php3?id_rubrique=81&date=2006-03-22&annee=2006&mois=03&jour=22

Ils font comme s'il existait un loi interdisant la négation de leur petite affaire particulière. Mais ce n'est pas encore le cas. Le Préfet et Mme le maire de Saint Priest outrepassent largement le domaine de leurs attributions. En cédant à des intérêts particuliers, ils sont au bord de la forfaiture.

LES ARMÉNIENS NE SEMBLANT PAS BIEN VUS DE LEURS VOISINS GEORGIENS. NUL BESOIN DE SE DEMANDER POURQUOI...

Sortie du nouveau DVD du film *Les Pierres des Ancêtres* de Yéghiché Guevorkian

Pour la première fois depuis l'indépendance de la Géorgie, le sort de la minorité arménienne de ce pays est contée dans un film documentaire.

Pendant une période de plusieurs mois en 2004 et 2005, Jeghische Gevorkian a enquêté sur la réalité géorgienne : appropriation des églises arméniennes, russes et catholiques, destruction des symboles religieux arméniens, cimetières vandalisés, hystérie anti-arménienne à grande échelle, effacement des traces des Arméniens, falsification de l'histoire et oppression des Arméniens du Djavakhk, confrontés à une politique de changement démographique.

En se passant totalement de texte d'auteur, Yéghiché Guevorkian base exclusivement son film sur des interviews d'Arméniens, de Russes et même de Géorgiens qui ne nient pas avoir effacé des fresques ou déplacé des tombes arméniennes, faisant ainsi de ce film un témoignage de lutte pour la défense de l'identité culturelle.

Le DVD du film en version originale, sous-titrée en français, anglais et russe, comportant deux séries de 1h29' chacune est disponible au prix de 22 EUR, plus frais d'envoi de 2 EUR seulement, sur le site Internet du film : www.ancestralstones.com

22 mars 2006

<http://www.gamkonline.com/detail.php?r=3&id=1955&l=fr>

UN AUTRE IRRÉDENTISME ARMÉNIEN

Voici un bon factsheet présentée par l'Armenian Relief Society Eastern United States (<http://www.arseastus.com/Javakhk/JavakhkIndex.htm>)

Aujourd'hui, le Javakhk est la région la moins développée et la plus pauvre de Géorgie. Elle a le plus grand taux de chômage du pays et le taux d'investissement le plus bas. Il n'y a pas d'industrie et l'agriculture est primitive. Les routes et l'infrastructure dans la région sont non-existants et il est plus facile de se rendre en Arménie qu'à

Tbilissi, la capitale de la Géorgie. Javakhk est une île géographique, économique et politique, pratiquement coupé du reste du monde.

Les régions historiques arméniennes d'Akhalkalak et d'Akhaltzka se situent dans la partie Sud de la Géorgie, à la frontière de l'Arménie et de la Turquie. Javakhk est frontalier avec l'Adjarie à l'Ouest et des [= les] régions habitées par les Azéris ethniques [= turcophones] à l'Est.

Les besoins des résidents du Javakhk furent ignorés pendant l'époque soviétique et ils continuent à être ignorés par la Géorgie. [*Curieux, curieux, on voudrait savoir pourquoi...*] Quand le gouvernement Géorgien incorpora le Javakhk avec d'autres régions et créa une nouvelle région administrative, le Samtskhe-Javakheti, la population arménienne de Javakhk fut réduite à 70 pourcent de la population total.

En 1994, le gouvernement géorgien abolit le gouvernement de Javakhk. L'autorité de la région fut placée dans les mains d'un gouverneur nommé directement par le Président de la Géorgie. Bien que le gouvernement local et l'autorité restent dans les mains de la majorité arménienne de Javakhk, les gouvernements régionaux du Javakhk récemment créés sont dominés par des Géorgiens, qui ne s'inquiètent guère du bien-être et de l'avenir de cette région majoritairement arménienne et de sa population arménienne.

Le plus important employeur dans la région Javakhk est la Base militaire russe de la 62^e Division à Akhalkalak, où la moitié des 3.000 soldats et officiers sont des Arméniens du Javakhk. En plus d'être une force économique majeure de la région, la base donne aussi la sécurité nécessaire aux Arméniens de la région pour se protéger de la Turquie.

Le Javakhk tien une place stratégique. Les pipelines de pétrole de Bakou vers la Géorgie et la mer noire ou la méditerranée passeront à travers la région du Javakhk. L'emplacement stratégique du Javakhk a mené la Turquie à faire valoir certains droits dans la région et d'augmenter sa influence politique et militaire sur la Géorgie pour cette raison.

La population arménienne de la région souffre d'un manque de petites entreprises et d'industrie. Par conséquence le taux de chômage est élevé. La région manque aussi des services d'eau et d'électricité de base. Cette situation inacceptable a créé un climat de désespoir pour ce peuple fier.

<http://www.ancestralstones.com/French/06CommentsFR.htm>

L'ENJEU D'UN GÉNOCIDE

«La perversion historiographique. Une réflexion arménienne» un livre de Marc Nichanian

Par Denis Donikian

Ceux qu'inquiète le légitime « appel à la liberté de l'historien » soucieux de préserver son pré carré, quitte à remettre en cause le plus avéré des faits avérés, sauront gré à Marc Nichanian d'avoir mis son savoir et sa sensibilité au service d'une problématique qui fait rage parmi les archivistes, les dialecticiens du négationnisme et les sophistes de la recherche scientifique. En effet, *La perversion historiographique. Une réflexion arménienne* « traite de la vérité en histoire et du statut moderne du témoignage en relation avec les événements génocidaires du XX^e siècle » (p.9). N'hésitons pas à le dire : il s'agit d'un livre capital dans la mesure où, concernant le fait historique en général **et le génocide arménien en particulier**, il donne la réplique à ceux qui acculent le débat dans une impasse pour mieux distiller leur sens du déni au détriment même du sens dont les hommes ont besoin pour être et pour vivre.

Tout l'enjeu d'un génocide repose sur l'effacement du fait génocidaire. « La volonté génocidaire est celle qui veut supprimer le fait dans l'acte même qui pose le fait » (p. 25). Détruire un peuple implique conjointement de détruire les archives de cette destruction. Dès lors, comment instituer le fait historique « aux yeux de l'humanité civilisée » (p. 25) si

l'archive elle-même qui devait le constituer subit sa propre destitution ? En conséquence, toute réflexion sur l'intentionnalité génocidaire implique une réflexion sur la notion de fait. La crise de la pensée historiographique et toutes les perversions qui s'ensuivent trouvent leur origine dans ce fonctionnement de la volonté génocidaire fondé sur l'institution et la destitution. « Il est grand temps de mener une réflexion capable de thématiser la déchirure de la représentation et la destitution du fait capable en même temps de distinguer entre l'une et l'autre, pour mieux comprendre comment elles fonctionnent ensemble » (p. 29).

Analysant par le menu l'affaire Bernard Lewis, lequel, selon le tribunal « *n'aurait pas fait la preuve de l'absence de preuve* », Marc Nichanian fait remarquer que ce même tribunal ne lui aurait pas contesté le « droit de poursuivre son entreprise de dénégation » (p. 45) si l'historien avait pris soin d'évoquer les éléments contraires à sa thèse. Ce qui revient à dire que « le fait doit au préalable être validé en tant que tel, d'une façon ou d'une autre » (p. 45). Reste à savoir « où et comment se fait donc la validation des faits dans la communauté humaine ? » (p. 47).

Or, comme la machine génocidaire fonctionne en même temps comme une machine dénégatrice, elle détruit la notion même de fait, pervertissant la nature de l'archive et par conséquent le travail de l'historien. [***Voilà la pensée circulaire et arbitraire. On nage en pleine idéologie.***] Si les procès de 1919 à Istanbul, instruits sous la pression anglaise, eurent beau conclure par la réalité d'un plan d'extermination des Arméniens, dès 1922, les numéros de journal officiel turc couvrant la période des cours martiales allaient disparaître de la circulation. Les faits ayant ainsi disparu, restait la question de leur qualification. Or, dans la volonté génocidaire, ce n'est nullement la qualification des événements qui est en cause, mais la factualité du fait. Mais comment s'y prendre quand le propre d'un génocide est de « s'annuler en tant que fait » (p. 56) ?

L'affaire Veinstein, en 1998-1999, a vu s'élever les historiens parmi les plus éminents contre l'intrusion de la justice dans leur domaine propre, principalement en la personne de Pierre Chuvin qui soutenait, avec le principal intéressé, l'idée selon laquelle « les responsabilités étaient partagées et les versions contradictoires » (p.66). C'était dire que l'interprétation d'un événement historique n'était pas affaire de tribunaux mais d'historiens. Or, ceux-ci oubliaient que la loi, comme la loi Gayssot, loin de leur interdire toute interprétation des faits historiques, décidait cependant qu'en France les faits avérés ne pouvaient souffrir d'être sans cesse revus et corrigés, au risque d'insulter les morts et d'humilier les survivants. [***Justement, la loi G. empêche que les faits soient "avérés" puisqu'on ne doit pas les discuter...***]

En d'autres termes, dans les conditions extrêmes d'humanité, « seul le droit peut dire le fait » (p.71). Sans quoi « la fluctuation de la notion même de fait entraînerait une démente généralisée » (p.72). Les historiens, quant à eux, se trouvent en pleine contradiction : réclamant la preuve, « ils affirment la primauté de l'interprétation sur la preuve » (p.73). Dès lors, on peut se demander en quoi les historiens seraient-ils plus puissants que le droit, eux qui sont les « maîtres de l'archive » (p.76). Leur pouvoir vient de ce qu'ils sont « les gardiens du sens ». Or, dans le cas d'un génocide, « on exige une preuve là où il n'y a pas de tombe » (p.79). L'historien ne peut demander si le gouvernement turc dit vrai ou pas, car c'est à lui d'en décider. Certes, l'archive pourrait faire preuve, mais elle est inexistante ici, par le fait même qu'il s'agit d'un génocide. En d'autres termes, « la décision de génocide est essentiellement une décision contre l'indécidabilité, dans tous les cas, c'est-à-dire aussi contre la perversion historiographique » (p.81). Cela revient à dire que, dans la mesure où l'histoire n'est qu'un « grand complot » (p.95), **certains historiens se sont faits souvent les complices d'une logique de la preuve qui n'était autre que la logique du bourreau**, comme de dire, pour 1915, que « l'existence même des Arméniens était une 'belligérance' » (p.92). Pour conclure sa démonstration, Nichanian en arrive alors à écrire que l'assassinat planifié consistait « non pas à tuer la vie, mais à tuer la mort » étant donné que la suppression de l'archive est « l'essence même du génocide » (p.97). [***C'est un bel aveu : l'historien est l'ennemi désigné par l'idéologue ! Le nationaliste arménien craint la preuve comme le diable l'eau bénite !***]

S'appuyant sur un colloque qui s'était tenu en 1991 en Californie, Nichanian constate que la question de la vérité en histoire qui obsède alors les intervenants suffit à révéler la crise même que traversait la discipline. La participation à ce colloque d'Hayden White le conduit à faire l'analyse d'un article publié en 1982, intitulé *The Politics of Historical Interpretation* (in *Critical Inquiry*). Contre Pierre Vidal-Naquet, trop confiant à son gré en la méthode historique, White soutient que l'histoire, loin d'être objective, est une perpétuelle

reconstruction, « une réappropriation du passé qui n'aurait de cesse » (p.116). Dès lors, la réalité d'un événement serait affaire de pouvoir. On est en droit alors de se demander pour quelles raisons et pour qui la « vérité » devient un enjeu. Il n'est pas anodin de constater que cette crise de la conscience historique se soit produite autour de l'historiographie génocidaire et concerne le statut du témoignage.

De fait, répondant à Hayden White, Carlo Ginzburg démontre que sa position est en son essence, négationniste. Cette attaque peut s'expliquer selon qu'il manquerait à White « un concept qui lui permettrait de désigner et de décrire le moment où l'insensé prend sens, fait sens, et même fait historiquement sens », la capacité de se libérer du relativisme, un événement « qui pourrait faire comprendre que l'événement génocidaire a en lui quelque chose qui va bien au-delà des débats sur la constitution de l'histoire comme discipline » (pp. 121-122). Mais ce que Nichanian reproche essentiellement à White, c'est que dans la mesure où « le fait est l'idéal transcendantal de l'histoire », il ne pouvait pas dire que « la volonté génocidaire ne veut pas tuer, exterminer, détruire les vies, des communautés, détruire des sociétés, même détruire le lien social. La volonté génocidaire veut détruire le fait, la factualité du fait » (p.123). La position de White revient à dire que l'histoire participe du complot, qu'elle est bien « cette intrigue tissée en commun, bien avant toute réfutation perverse des faits et toute réfutation inverse de la non-réalité de ces mêmes faits » (p. 126). Pour Carlo Ginzburg, la réalité « ne dépendrait en rien de ce qu'on peut en dire » (p.140), et ne serait pas tout entière contenue dans l'archive, dans la mesure où l'historien « tient son pouvoir de parole d'ailleurs, de l'au-delà de l'archive ». Ainsi, dit Ginzburg : « avec Auschwitz quelque chose de nouveau a eu lieu dans l'histoire, qui ne peut être qu'un signe et non un fait ». Il ajoute : « Son nom [Auschwitz] marque les confins où la connaissance historique voit sa compétence récuser. » C'est que pour établir la réalité d'Auschwitz, « nous ne savons pas quel est le genre de discours habilité » à le faire (p.151). Nichanian, profondément influencé par les travaux de Jean-François Lyotard, admet que signe et fait fonctionnent tous deux en tant que référents, mais non du même genre de discours. Après Kant, Lyotard reconnaît d'un côté l'insensé du chaos de l'histoire, de l'autre la liberté à l'œuvre, « seule capable de faire sens » (p. 153). Auschwitz serait comme référent, à la fois signe et fait, « la plus réelle des réalités », « parce que l'événement lui-même fournit l'épreuve et la preuve d'une sphère morale, du sentiment moral, de l'existence d'un ordre moral (Kant dirait d'une disposition morale), de même qu'inversement il est prouvé et éprouvé comme événement dans le contexte de cette sphère » (pp. 154-155). Dans ce cas de figure, le témoin, à la fois spectateur et participant, « confronté au sublime de l'analogie esthétique », sera « témoin selon le fait et [...] témoin selon le signe » (p. 155).

Pour interroger le témoignage, Nichanian ira puiser dans le livre d'Annette Wieviorka, *L'Ère du témoin*, portant sur l'« expérience » des survivants des camps nazis. **Si la vérité du témoignage ne recouvre pas la vérité historique du fait, elle n'en demeure pas moins destinée à devenir archive.** [Ah! Ah! L'historien se tord de rire.] Nichanian regrette au passage que le « mal d'archive » dont font preuve les Arméniens depuis huit ou neuf décennies néglige l'existence d'une équivalence entre archive et témoignage, même si celui-ci peut davantage relever du nom emblématique et du signe plutôt que du fait.

En effet, comment le témoignage pourrait-il devenir document quand, pour reprendre les mots de G. Agamben (in *Ce qui reste d'Auschwitz*), « L'autorité du témoin réside dans sa capacité de parler uniquement au nom d'une incapacité de dire... » Cependant, précise Nichanian, « tout porte à croire que le témoignage, de *document* qu'il était, demande aujourd'hui à être lu comme *monument*. » (p. 163). [Comme connerie, c'est énorme !] Pour être plus explicite, « le témoignage comme document est celui du témoin selon le fait ; le témoignage comme monument est celui du témoin selon le signe » (p. 164). C'est que les survivants sont condamnés à prendre le monde civilisé à témoin, dans leur volonté de montrer pour démontrer. Mais le paradoxe veut que ce monde civilisé n'a rien vu alors qu'un génocide « apparaît de prime abord comme in-dé-montrable », pour reprendre la formule de François Niny. Nichanian souligne que la « prise à témoin » des survivants ressemble à un « appel à témoin » désespéré et que, plutôt que de parler d'une guerre des images à propos de 1915, il s'agit en l'occurrence d'une « guerre des regards », destinée à compenser la pauvreté du témoignage iconographique, à produire une imagerie de la destruction et de l'atrocité « à l'intérieur même du monde civilisé » (p. 170). Le survivant est confronté à l'invisibilité de la Catastrophe telle que l'a voulue le bourreau en s'installant « à l'avance et à demeure dans le domaine du visible ». « La déchirure du visible ne peut pas être rendue visible », dit très justement Nichanian (p. 172).

Par ailleurs, si l'oblitération du témoignage peut être considérée comme l'événement même, si elle est constitutive du fait historique, l'art ne devrait-il pas avoir pour fonction de la « contrer » ? À ce propos, Nichanian souligne qu'étant donné qu'il réside « dans l'oblitération du témoin comme [...] dans l'interdit de la représentation », dans les deux cas, « l'événement est bien une disparition à l'image » (p.178). Pour les grands auteurs de langue arménienne en diaspora, il était nécessaire de « distinguer le visible et l'invisible, le génocide et la Catastrophe, l'espace de la reconnaissance et la tradition interne du témoignage, l'historicité et la représentation, la destitution du fait et la déchirure de l'image » (p. 179).

Si les survivants n'ont eu de cesse de raconter, les écrivains ont constamment été confrontés à l'impossibilité de la représentation. Ainsi, tandis que Zabel Essayan va se prononcer contre la littérature dès 1917, Aram Andonian, en revanche, la considérera comme essentielle pour affronter l'abjection, alors que Yervant Odian, clôturera son livre *Anitseal Tariner (Années maudites)*, d'une formule ambiguë que Nichanian résume comme une « éthique de la représentation » (p. 185). Pour sa part, à la question sur la nature de « l'humanité civilisée », Oshagan répondra : « *L'histoire ne peut rien prouver, car c'est un tissu de dénégations* », **dénonçant ainsi par avance l'histoire comprise comme « complot » et la perversion historiographique**. Et Nichanian d'ajouter : « La catastrophe, en ce sens, est une catastrophe de la mémoire » (p.194). Plus personnel dans sa conclusion, Nichanian en vient naturellement à évoquer la honte comme inhérente au témoignage et comme « l'expérience intime du survivant » (p. 204). Parlant à la première personne, mais dans un registre qui englobe tous les Arméniens de la survivance, il note : « Car à chaque fois que nous parlions de nous-mêmes, nous ne parlions pas à nous-mêmes. À chaque fois, il était fait appel au tiers, à l'Occident, à l'observateur, à ce que Hagop Oshagan appelait l' "humanité civilisée". Et donc j'ai eu honte continuellement. En tant que survivants, nous n'avons jamais cessé, en effet, de parler de nous-mêmes, de faire appel au tiers, à l'observateur, à l'humanité civilisée, nous n'avons jamais cessé de faire appel au regard extérieur » (p. 206). Car en fait le mal de reconnaissance va de pair avec une archivation du témoignage qui alimente constamment la honte. Ainsi, plus le survivant de la catastrophe se lève et prouve, plus le bourreau lui répond : Prouve-le, prouve-le donc si tu peux. Ce que Nichanian résume en disant : « Le monument a toujours déjà été corrompu par le document » (p. 211).

Que reste-t-il de 1915, sommes-nous tentés de nous dire après la lecture de ce livre ? Dans le fond, au terme de ces 90 années durant lesquelles les survivants ont travaillé dans la honte d'avoir à témoigner sans cesse contre la perversion historiographique, les Arméniens ont encore à prouver devant le tribunal d'une « humanité civilisée » qu'ils sont des hommes à part entière, car le déni du génocide est un déni d'humanité. Nul doute que les arguments de Marc Nichanian n'ouvrent une voie nouvelle sur le concept de vérité historique concernant le cas extrême du génocide. L'impeccable démonstration contenue dans son livre, la multiplicité des formulations paradoxales, les oppositions suggestives qui émaillent son texte, enfin les admirables pages sur les rapports de la honte et du témoignage devraient intéresser tous ceux qui, survivants et chercheurs, éprouvent le besoin d'aller au-delà des impasses philosophiques où les tenants d'une liberté pour l'histoire semblent aujourd'hui s'être fourvoyés.

Marc Nichanian : *La perversion historiographique. Une réflexion arménienne*, Paris, éditions Lignes, 2006. 17 euros. ISBN : 9 782849 380468

Yevrobatsi 26 mars 2006

<http://www.yevrobatsi.org/st/item.php?r=0&id=1392>

UN POINT DE VUE RATIONNEL

Sa thèse sur le prétendu "génocide arménien"

TROIS QUESTIONS SUR UN MASSACRE

Gilles VEINSTEIN

Les réflexions critiques d'un spécialiste de l'Empire ottoman sur la façon dont on a écrit l'histoire du massacre des Arméniens.

Rien de plus faux, pour commencer, que ce présupposé tenace selon lequel Turcs et Arméniens auraient été des ennemis héréditaires au cours des siècles. Le passage sous domination ottomane d'une partie d'un peuple qui avait connu bien d'autres dominations étrangères avait signifié l'insertion dans un empire pluriconfessionnel et pluriethnique. Certes cet empire était dominé par une classe dirigeante musulmane d'ailleurs très cosmopolite, mais les sujets chrétiens et juifs y bénéficiaient du statut de dhimmi ("infidèles protégés"). Les Arméniens ne firent aucunement exception à cette situation générale. Toute notion de racisme était absente dans les relations des gouvernants avec leurs dhimmi, tant il est vrai que si l'un d'eux se convertissait à l'islam, plus rien ne le distinguait des autres musulmans.

Des oppositions irréductibles n'en surgiront pas moins, mais elles seront d'ordre national, ce qui implique d'ailleurs que l'hostilité qui se développera alors, par nature, ne sera pas unilatérale mais réciproque. Au demeurant, cet antagonisme ne se manifestera que tardivement : alors que les autres peuples chrétiens de l'empire commencent à se révolter dès le XVII^{ème} siècle, les Arméniens restent pendant ce temps pour les Ottomans la communauté "fidèle" par excellence : ils seront les derniers sujets chrétiens du sultan à se lancer dans la lutte nationale, mais ils le feront à un moment, la fin des années 1870, où la perte des possessions européennes, à la suite du traité de Berlin (1878) et de ses prolongements, est déjà largement avancée et où, par conséquent, les territoires asiatiques font de plus en plus figure de dernier refuge de la puissance ottomane. Or c'est sur une partie substantielle de ce "sanctuaire" que portent les revendications du jeune nationalisme arménien. Et si, au départ, la volonté d'indépendance n'est pas toujours expressément avouée (on parle de "réformes" et surtout d'autonomie), c'est évidemment de cela qu'il s'agit en fin de compte.

Cette revendication s'applique aux six vilayet du Nord-Est de l'Asie mineure correspondant à la "Grande Arménie" historique, ainsi qu'à la Cilicie ou "Petite Arménie". Sans doute ces régions conservent-elles de nombreux paysans Arméniens, présents de temps immémorial, mais nulle part dans l'Anatolie de cette époque, les Arméniens ne sont restés démographiquement majoritaires. Ils coexistent avec des musulmans en nombre supérieur : Turcs, Kurdes ou réfugiés, amenés par l'avance russe dans le Caucase ou le retrait ottoman dans les Balkans. Et lorsque cette revendication nationale s'exprima sous la forme du terrorisme, elle creusa le fossé entre les deux communautés.

LA PREUVE ET LE TEMOIGNAGE

Le 1^{er} juin 1915, le gouvernement ottoman, qui relevait alors du Comité Union et Progrès (CUP), porté au pouvoir par la révolution "jeune-turque" de 1908, ordonna le transfert des Arméniens d'Anatolie centrale et orientale vers la Syrie, encore possession ottomane à cette époque. Tous les Arméniens ottomans n'étaient pas compris dans la mesure : ceux d'Istanbul et d'Izmir en étaient exclus, de même, bien entendu, que ceux de Syrie. Le gouvernement "jeune-turc" était alors plongé dans la Première Guerre mondiale ; et il se trouvait en très mauvaise posture. Les Arméniens avaient formé sept unités de volontaires Arméniens aux côtés de l'armée russe. En outre, des populations arméniennes s'étaient soulevées en Anatolie, notamment à Van, au Nord-Est, et à Zeitoun en Cilicie.

C'est au cours de ces opérations de transfert que périrent un nombre immense d'Arméniens. Cette tragédie fut la résultante d'une multiplicité d'événements qui se déroulèrent dans différents lieux en 1915 et 1916, et dans lesquels l'horreur prit des formes très diverses. Les épreuves, la malnutrition, les conditions d'hygiène, les épidémies rendent compte d'une partie des décès, mais il faut faire également leur part aux massacres qui constituent des crimes contre l'humanité caractérisés. Ceux-ci étaient dus à des règlements de compte intercommunautaires dans lesquels il faut signaler une part active des Kurdes et pas seulement des Turcs ; à des opérations de pillage lancées contre les convois, mais aussi aux agissements des militaires chargés de l'encadrement ; en outre, il est incontestable, dans certains cas au moins, que les crimes étaient perpétrés avec la coopération ouverte ou tacite des autorités locales.

La réalité des massacres, et même leur ampleur ne sont mis en question par personne,

y compris en Turquie. En fait, la controverse porte sur trois points principaux, de nature fort différente. En premier lieu, le chiffre d'un million et demi de victimes qui figure sur le monument commémoratif de Marseille, et qui est rituellement répété, est aujourd'hui rejeté par de nombreux historiens, proches ou non des thèses officielles turques. Loin d'être le plus minimaliste, le démographe américain Justin McCarthy, par exemple, estime que l'ensemble des Arméniens d'Anatolie ne dépassait pas un million et demi de personnes à la veille du conflit mondial, et que, compte tenu du chiffre des rescapés, environ 600 000 Arméniens auraient péri en Anatolie en 1915, soit près de la moitié de la communauté.

Deuxième point : il y eut aussi de très nombreuses victimes parmi les musulmans tout au long de la guerre, du fait des combats mais aussi des actions menées contre eux par des Arméniens, dans un contexte de rivalité ethnique et nationale. S'il y a des victimes oubliées, ce sont bien celles-là, et les Turcs d'aujourd'hui sont en droit de dénoncer la partialité de l'opinion occidentale à cet égard. Est-ce parce qu'il ne s'agissait que de musulmans qu'on les néglige, ou bien parce qu'on estimerait implicitement que le succès final de leurs congénères les prive du statut de martyrs ? Quel regard porterions-nous donc sur les mêmes faits, si les choses avaient tourné autrement, si les Arméniens avaient finalement fondé, sur les décombres ottomanes, un Etat durable en Anatolie ?

Mais le dernier point, crucial, du débat, par ses implications juridiques et politiques, est de savoir si les massacres perpétrés contre les Arméniens le furent sur ordre du gouvernement jeune-turc, si les transferts n'ont été qu'un leurre pour une entreprise systématique d'extermination, mise en oeuvre selon des modalités diverses, mais décidée, planifiée, téléguidée au niveau gouvernemental, ou si les Jeunes-Turcs furent seulement coupables d'avoir imprudemment déclenché des déplacements qui finirent en hécatombes. Le seul fait de poser la question peut sembler absurde et scandaleux. Il est vrai que l'implication étatique est un préalable à la pleine application à la tragédie arménienne du terme de génocide, tel qu'il a été forgé en 1944 et défini par le procès de Nuremberg et la convention des Nations Unies de 1948.

Il faut pourtant admettre qu'on ne dispose pas jusqu'à présent de preuve de **cette implication gouvernementale**. Les documents produits par les Arméniens, des ordres de Talaat Pacha, ministre de l'Intérieur, et d'autres hauts officiels ottomans ordonnant explicitement le massacre des hommes, des femmes, et des enfants arméniens, désignés comme "documents Andonian", du nom de leur éditeur, **n'étaient que des faux**, comme la critique historique l'a prouvé par la suite. Sans doute trouve-t-on dans le réquisitoire de la cour martiale chargée de juger les gouvernants jeunes-turcs après leur chute, à Istanbul en 1919, des accusations accablantes contre leurs "formations spéciales" dont les Arméniens n'auraient d'ailleurs été que des victimes parmi d'autres, y compris chez les Turcs eux-mêmes. On ne peut ignorer ces dénonciations précises, ni les prendre non plus comme argent comptant, eu égard au caractère éminemment politique de ce procès : il était intenté contre un gouvernement révolutionnaire qui avait conduit le pays au désastre, par ses adversaires lui succédant au pouvoir et, qui plus est, sous la coupe des Alliés. McCarthy parle de **deux millions et demi de victimes musulmanes (principalement turques)** pour l'ensemble de la guerre en Anatolie de 1914 à 1922, dont un million pour la seule zone des "vilayet arméniens".

Faute de preuve décisive, les historiens défenseurs des thèses arméniennes mettent en avant plusieurs témoignages contemporains, émanant de rescapés, de diplomates et de missionnaires étrangers de diverses origines. Ceux-ci sont loin d'être négligeables et sont même dans les meilleurs cas irremplaçables. Pour autant, tout historien rigoureux connaît les limites d'un témoignage - d'autant plus susceptible d'exprimer un point de vue "engagé" dans un contexte de conflit généralisé.

PLUS DE MILLE CONDAMNATIONS EN COUR MARTIALE

Au demeurant, quels que soient les indices qu'on estimera pouvoir en tirer en faveur d'une implication du gouvernement ottoman, il restera à expliquer comment dans le même temps les autorités d'Istanbul dénonçaient les exactions commises contre les Arméniens, en interdisaient le renouvellement, traînaient les coupables devant des cours martiales. On a ainsi connaissance de 1 397 cas de condamnations d'agents ottomans pour crimes contre les

Arméniens, dont des condamnations à mort. Dans la région de Harput en particulier, où de terribles violences contre les Arméniens étaient commises, selon le témoignage du consul américain Leslie A. Davis, avec l'accord du gouverneur qui affirmait agir sur ordre de la capitale, 233 procès en cour martiale furent intentés contre des officiels ottomans accusés de crimes contre les Arméniens, suivis de condamnations. L'historien hollandais Erik Zürcher propose pour sa part une explication à ces apparentes contradictions : s'il est intimement convaincu de l'implication non du gouvernement mais d'un cercle interne au sein du CUP dans l'extermination, il constate néanmoins qu'il est difficile, sinon impossible de le prouver "au-delà de tout doute".

Un historien ne peut que souligner la tendance constante des avocats de la cause arménienne à isoler le drame dont ils défendent la mémoire de l'ensemble de son contexte historique, à le désincarner, pour en faire, non ce qu'il fut - une catastrophe historique relevant de responsabilités multiples - , mais une scène mythologique, un assaut des forces du mal contre les forces du bien, hors de tout temps et de tout espace. Ce schéma est reçu tel quel, sans esprit critique, par la plupart de nos concitoyens, y compris dans les médias et la classe politique, souvent à mille lieues des réalités historiques et géographiques, assurément assez compliquées et lointaines, dont il a été coupé. Se greffant sur des ignorances et des préjugés séculaires, ce schéma est générateur d'un authentique racisme antiturc, aussi inadmissible (faut-il le préciser ?) que tout autre racisme.

Directeur d'études à l'EHESS et historien, il a consacré de nombreux livres et articles à l'histoire ancienne de l'Empire ottoman (XV^{ème}-XVIII^{ème} siècle). Notamment *Etat et société dans l'Empire ottoman* (Londres, Variorum, 1994).

L'Histoire, n°187, avril 1995.

PITOYABLE

L' AAARGH se met à faire du négationnisme du génocide des Arméniens

Le site de l'Association des anciens amateurs de récits de guerre et d'holocauste (AAARGH), fondé en 1996, a toujours fait sans conteste figure de pionnier du négationnisme de langue française sur le réseau Internet. Également traduit en huit langues, il avait pour objet déclaré de démontrer « le fait qu'il n'y a pas eu de gazage et d'homicide massif dans les camps de concentration allemands à l'époque nazie » (« AAARGH, pourquoi nous sommes là »).

Le site incriminé ciblait particulièrement un public français comme en témoigne non seulement l'acronyme qui constitue son « nom de domaine » (AAARGH), mais encore les multiples références à la législation nationale et en particulier la dénonciation de la loi Gayssot du 13 juillet 1990.

En offrant de télécharger gratuitement plusieurs siècles de littérature antisémite, le site de l'AAARGH était connu et reconnu comme l'un des plus puissants vecteurs de haine antijuive sur le réseau Internet.

Votée en 2004, la loi sur l'économie numérique (LEN) a expressément consacré la faculté offerte au juge des référés, en dehors de tout autre critère de compétence, de prescrire la mesure de filtrage d'un site Internet raciste et antisémite (article 6-I. 8 de la loi). C'est au nom de ces nouvelles dispositions et par assignation du 7 février 2005 que

plusieurs associations ont engagé des procédures judiciaires à l'encontre des fournisseurs d'accès.

Au terme de la procédure le Premier Vice-Président du Tribunal de grande instance de Paris a rendu une troisième ordonnance de référé le 13 juin 2005 mettant à la charge de plusieurs fournisseurs d'accès à internet l'obligation, à titre subsidiaire, de « mettre en œuvre toutes mesures propres à interrompre l'accès à partir du territoire français au contenu du service de communication en ligne hébergé actuellement à l'adresse » ce qui revenait à interrompre la diffusion du plus grand site négationniste et antisémite de langue française, l'AAARGH. Cette décision a contraint les fournisseurs d'accès à filtrer le site de l'AAARGH auprès des internautes français. Le 23 juin 2005 les sociétés France Telecom, Free, AOL France, Tiscali accès, Neuf Telecom, Télé 2 France, Suez Lyonnaise Telecom à l'enseigne Noos, T Online France à l'enseigne T Online-Club Internet, la société Numericable et Gip Renater ont informé les associations antiracistes qu'elles avaient mises en œuvre les mesures nécessaires, à partir du site d'origine de l'AAARGH, vho.org. En ce qui concerne les abonnés d'AOL, l'interdiction a été étendue aux États-Unis, en Grande-Bretagne et en Allemagne.

Utilisant désormais le système de la messagerie l'AAARGH a publié le 1^{er} novembre 2005 sous le titre « Arménichantage » un recueil de textes concernant le génocide arménien et sa négation.

Les auteurs de la revue précise dans l'introduction leur racisme clairement anti-arménien « Revue éditée par une équipe inter-nationale, non-confessionnelle, faisant partie de la rédaction de l'AAARGH

NON AU TOTALITARISME ARMÉNIEN

NOUS AIMONS ET RESPECTONS LES ARMÉNIENS EN TANT QUE PERSONNES

NOUS SOMMES INDIFFÉRENTS AU NATIONALISME ARMÉNIEN

NOUS PENSONS QUE L'HISTOIRE DEMANDE TOUJOURS RÉVISION

LEUR "GÉNOCIDE" N'EST QU'UNE RUSE POLITIQUE POUR DÉMANTELER LA TURQUIE

ILS NOUS INSTRUMENTALISENT POUR AIDER À L'EXPANSION TERRITORIALE DE
L'ARMÉNIE DU CAUCASE.

ILS VEULENT LA GUERRE

ILS FONT LA GUERRE A LEURS VOISINS TURCS AZÉRIS

QU'ILS CRÈVENT !

NOUS RÉSISTERONS AU CHANTAGE ARMÉNIEN »

Puis les rédacteurs concluent « Cette revue trimestrielle est liée à l'ouverture d'une page sur le prétendu génocide des Arméniens, aux manœuvres et aux chantages qui l'entourent de la part des ultra-nationalistes arméniens désireux de démanteler la Turquie pour fabriquer une Grande Arménie qui n'a jamais existé ».

Un deuxième recueil vient de sortir « Arménichantage n°2 - Hiver 2006 ».

La brusque apparition d'une revue trimestrielle coïncide avec l'arrêt le 12 janvier 2006 du site internet raciste « Tête de turc » (tetedeturc.com) et de son clone « Nouvelles de Turquie » (www.info-turc.org).

La Turquie semble vouloir montrer une vitrine plus présentable aux européens et de

nombreux sites gouvernementaux turcs présentent désormais des dossiers négationnistes vides ou dont les liens ont été rompus.

L'apparition d' « Arménichantage » est peut-être le premier signe d'un changement de stratégie du négationnisme turc allant vers une banalisation de ce dernier dans le cadre d'une confusion avec le négationnisme du génocide des juifs.

Nouvelles d'Arménie, 30 mars 2006

http://www.armenews.com/article.php3?id_article=21575

Quelle nouillasserie ! Les Turcs font ce qu'ils veulent et nous aussi ! Il n'y a pas de rapport.

LUI AUSSI, LE PAPE, IL EST RÉVISIONNISTE !

Benoît XVI regrette la « terrible persécution » des Arméniens

Lundi 20 mars 2006 le Saint Père Benoît XVI a reçu en audience les membres du Synode patriarcal catholique arménien avec à leur tête Sa Béatitudo Nerses Bedros XIX, Patriarche de Cilicie des Arméniens, et accompagnés d'un groupe important de pèlerins.

Après leur avoir souhaité la bienvenue, le pape Benoît XVI a remercié Sa Béatitudo Nerses Bedros XIX pour les mots bienveillants qui lui ont été adressés au nom du Synode des Évêques de l'Église arméno-catholique et pour tous les présents.

Benoît XVI a exprimé sa reconnaissance pour l'attachement, parfois jusqu'au martyre, que leur communauté a manifesté envers la chaire de Saint Pierre dans un réciproque et fécond rapport de foi et d'affection.

Benoît XVI a rappelé "la terrible persécution" vécue par le peuple arménien "au nom de sa foi chrétienne", et "qui reste dans l'Histoire sous le nom tristement évocateur de metz yeghern, le grand mal".

Le pape n'a pas précisé à quelle époque il se référait, mais l'expression "metz Yeghern" est utilisée par les Arméniens pour décrire le génocide subi sous l'empire ottoman de 1915 à 1917.

Benoît XVI a évoqué combien le pape Léon XIII avait eu de multiples reprises, invité les catholiques à secourir et soulager les souffrances du peuple arménien, ainsi les interventions du pape Benoît XV, lorsque avec une profonde émotion, il déplorait : " Miserrima Armeniorum gens prope à interitum adducitur " (AAS VII, 1915, 510).

Le pape a invoqué sur les participants, leur communauté et tout le peuple arménien, la protection particulière de la bienheureuse Vierge Marie, de Saint Grégoire l'Illuminateur, ainsi que tous les saints et martyrs qui tout au long des siècles ont été les témoins de l'Évangile dans votre pays. Benoît XVI a conclu par ces mots : "Que ma bénédiction vous accompagne, marque de la constante affection du Successeur de Pierre pour tous les Arméniens".

Enfin, les non-catholiques peuvent aller se rhabiller. Mais il faut noter que le Pape n'a pas utilisé le mot "génocide", disponible dans les quelques langues qu'il parle.

UN LIVRE POLITIQUE
DAS politische BUCH

Armenien – Erinnerung und Leugnung

Von Wolfgang G. Schwanitz

Die politische Elite Deutschlands verhalte sich zurückhaltend zum Völkermord des türkischen Regimes an Armeniern vor 90 Jahren. Das behauptet Annette Schaeffgen. Wie ist

das möglich, wo man selbst die Erfahrung mit kollektiver Verantwortung und kritischer Aufarbeitung erkannt hat? Dem stellt sich die Berliner Historikerin am Zentrum für Antisemitismusforschung und sucht in ihrem Buch Gründe, warum der Genozid zunächst schwach rezipiert wurde.

Engagiert stellt die Autorin dar, wie Deutsche den Völkermord aufgenommen haben, von seinem Beginn am 24. April 1915, über das Buchverbot von Johannes Lepsius' „Der Todesgang des armenischen Volkes“ im Folgejahr bis zum Mord am ehemaligen türkischen Innenminister in Berlin 1921. Dann kam die große Stille, gegen die Literaten wie Franz Werfel angingen.

In der Bonner Republik erhielten die Beziehungen zum Nato-Mitglied Türkei Vorrang. Ähnlich verhielt es sich mit der Sowjetunion und ihrer Sowjetrepublik Armenien. Wie Schaefgen herausfindet, liefen die Armenier unter Innenpolitik und in der Kategorie „Minoritäten“. Botschafter Fritz Oellers, der die Osttürkei bereiste, berichtete, Türken hätten die Armenierfrage „restlos gelöst“. Diejenigen, so Oellers 1957 weiter, die die Pogrome im Ersten Weltkrieg überlebt hatten, wären danach verzogen.

Das änderte sich kaum ab 1961. Sowohl Türken als auch Armenier zogen nach Westdeutschland. Armenier kamen auch 20 Jahre später in die Berliner Republik, die 2003 mit Robert Kotscharian erstmals einen Präsidenten Armeniens in Berlin begrüßte. Am Rande kam die Frage auf, ob der Bundestag – wie das Pariser Parlament – eine Resolution beschließe, die den Genozid an Armeniern anerkennt. Die Standardformel lautete: Regierung und Parlament nehmen nicht zu historischen Ereignissen in anderen Ländern Stellung. Eine Petition von 2000 beförderte die Erklärung des Bundestages vom Vorjahr über die Vertreibung und die Massaker an Armeniern.

Drei Viertel der in Deutschland lebenden Armenier stammen aus der Türkei. Insbesondere für sie, sagt Schaefgen, sei das hier fehlende Wissen über ihre Geschichte verletzend. Oft herrsche die Sichtweise der türkischen Regierung vor, die den Völkermord als „kriegsbedingte Maßnahme“ rechtfertige. Die Provokationsthese werde angeführt, wonach sich Armenier gegen Osmanen erhoben oder zuvor Massaker an Türken und Kurden begangen hätten. Die Zahl der Opfer werde meist relativiert oder die Vorsätzlichkeit der systematischen Tat geleugnet. Dies sei die Staatsdoktrin. Wer davon abweiche und in Rede oder Schrift feststelle, der Völkermord an Armeniern fand statt, könne nach türkischem Recht wegen Herabsetzung des Türkentums belangt werden.

Zu Recht betont Annette Schaefgen, dass viel zu erforschen ist, trotz der unzugänglichen türkischen Archive. Dabei wäre auch der Plan des deutschen Diplomaten Max von Oppenheim zu erhellen, der die islamische Bevölkerung 1914 gegen England mobilisieren wollte und so Öl in das Kriegsfeuer goss.

Annette Schaefgen : *Schwieriges Erinnern: Der Völkermord an den Armeniern*. Metropol Verlag, Berlin 2006. 200 S., 18 €. Das Buch erscheint am 24. 3. (Le titre veut dire : *Difficile souvenir : le génocide des Arméniens*)

Tagesspiegel online, 17 März 2006

<http://archiv.tagesspiegel.de/archiv/17.03.2006/2414915.asp>

AUTRE LIVRE EN ALLEMAND

Nouvelle polémique en Allemagne au sujet du génocide des Arméniens

Dans un article intitulé « Art entre quatre fronts » Boris Kalnoky du journal allemand « Die Welt » en date du mercredi 22 mars 2006 présente le livre de l'historien turc Cem Özgönül dont le sujet concerne le massacre des Arméniens et qui a déclenché une forte opposition des chercheurs et historiens allemands. Cem Özgönül vient d'éditionner en Allemagne un livre intitulé *Mythos eines Völkermordes*, (Önel-Verlag 2006) que l'on pourrait traduire par « Mythe d'un génocide » dont l'objectif est clairement de réfuter la thèse du génocide des Arméniens. C'est une première de la part d'un historien turco-allemand. Pour ce faire Cem Özgönül a étudié les textes originaux de Johannes Lepsius

en comparaison avec ce qui a été édité en 1919.

Selon [le journal] allemand *Die Welt* le travail de Cem Özgönül, présenté lors de la conférence d'Istanbul des 15, 16 et 17 mars 2006, est devenu le meilleur travail en allemand sur les thèses turques, ce qui explique la violence des réactions à son encontre et notamment de la part de Wolfgang Gust et Tessa Hoffmann.

Pour Wolfgang Gust qui a déjà publié une édition critique de la documentation de Johannes Lepsius (www.armenocide.de), les manipulations frappantes de Johannes Lepsius ne visent qu'à décharger l'Allemagne .

La théorie de Cem Özgönül, à partir des mêmes documents, est que les minimisations de Johannes Lepsius ont joué en faveur des Arméniens pour encourager les ambitions d'autonomie arméniennes lors des négociations pour la paix de Versailles et que les manipulations ont servi entre autres à la minimisation de la rébellion arménienne et à une exagération du nombre des victimes du génocide.

Sur Deutschlandradio Wolfgang Gust a indiqué lundi 20 mars qu'il n'y avait pas de "raison de réécrire l'histoire".

L'historien a violemment critiqué les exposés de quelques historiens à la conférence d'Istanbul. « L'intention de destruction du gouvernement ottoman par rapport aux Arméniens a été prouvée à plusieurs reprises dans les documents allemands » a souligné l'historien. Revenant sur les soi-disant révélations de la conférence d'Istanbul, à savoir que Talat Pacha aurait fait exécuter 1634 Turcs responsables d'exactions à l'encontre d'Arméniens, Wolfgang Gust a indiqué que les seuls personnes qui avaient été exécuté[es] par Talat Pacha l'ont été car elles avaient essayer de le renverser. Concernant la théorie de Cem Özgönül, Wolfgang Gust a déclaré « il est fou de déclarer que le nombre de victimes aurait été exagéré car il existe un document du ministère des Affaires étrangères [allemand] où le nombre de victimes est probablement abaissé alors qu'il y a d'autres documents dans lesquels le nombre des victimes est même encore plus élevé ».

Intervenant sur « l'intention de destruction » qui se trouve dans les documents allemands Wolfgang Gust a déclaré qu'« il existe entre 10 et 20 documents diplomatiques très importants » et qu'on ne peut pas justifier le génocide des Arméniens de 1915 au travers de l'activité révolutionnaire des Arméniens de 1917.

Concluant son intervention Wolfgang Gust a comparé Cem Özgönül aux « néo-nazis allemands, il est tordu et décalé et celui qui n'a pas de suspicion où a peu suspicion, peut se laisser impressionner. Pour moi, il n'est qu'ennuyé ».

Armenews 23 mars 2006

http://www.armenews.com/article.php3?id_article=21431#forum461

L'article ci-dessus fait allusion au livre édité par Wolfgang Gust, Der Völkermord an den Armenien 1915/16 - Dokumente aus dem Politischen Archiv des deutschen Auswärtiges Amt, publié en avril 2005 chez Zu Klampen, 675 pages (Le Génocide des Arméniens 1915-16, documents tirés des archives politiques du ministère des affaires étrangères [allemand].)

On ne pourrait guère appeler ça une "discussion", mais enfin cet ouvrage, bon ou mauvais (nous ne l'avons pas lu), pourrait servir de base de discussion pour des esprits rationnels, loin des hystéries ultra nationalistes qui, d'un côté comme de l'autre, tentent d'occuper toute la scène. Voici l'article de Boris Kalnoky, cité plus haut. Il pense que si le livre d'Özgönül résiste à la critique qui va s'en emparer, la discussion pourrait être relancée (au moins en Allemagne !):

1634 OFFICERS TURCS CONDAMNÉS À MORT

1634 türkische Offiziere zum Tode verurteilt

Die große Istanbul Konferenz über den Völkermord an den Armeniern könnte eine Trendwende markieren

von **Boris Kalnoky**

Es hätte eine Diskussionsplattform werden können, auf der armenische Historiker ihren türkischen Kollegen einmal richtig hätten zeigen können, wie das armenische Volk 1915 bis 1917 von türkischer Hand vernichtet wurde. Aber die meisten zogen es vor, fernzubleiben. Vier armenische Historiker, die die Genozidthese vertreten, waren zur dreitägigen Konferenz "Neue Ansätze in den türkisch-armenischen Beziehungen" in Istanbul eingeladen worden, lehnten aber ab. So waren nur drei Verfechter der Genozidthese auf der Konferenz zugegen, die von ihren Gegnern ausgerichtet worden war - jenen Historikern also, die in der Deportation der armenischen Bevölkerungen durch die osmanische Regierung keinen Genozid erblicken. Hilmar Kaiser, der israelische Historiker Yair Auron und Ara Sarafian vom Londoner Gomidas-Institut hörten sich an, was ihre Kollegen zu sagen hatten. Das Ergebnis war interessant: Sarafian sagte am Ende zu, gemeinsame Projekte mit den türkischen Historikern des TTK zu erwägen (einer Institution, die es sich zur Aufgabe gemacht hat, die Genozid-These zu entkräften).

Neue Forschungsergebnisse gab es vor allem von Yusuf Sarinay, der Dokumente präsentierte, wonach der osmanische Innenminister Talat Pascha ein strenges Vorgehen anordnete, um die deportierten Armenier vor Übergriffen zu schützen, und auch persönlich die Todesurteile von 1643 türkischen Offizieren, Soldaten und Funktionären unterzeichnete, die sich an Deportierten vergriffen hatten. Daß es solche Hinrichtungen gab, war schon früher klar gewesen, neu war die persönliche Rolle Talat Paschas, der auf armenischer Seite als erbarmungsloser Armenier-Hasser und Architekt des "Genozids" gilt.

Der deutsch-türkische Historiker Cem Özgönül präsentierte ein bemerkenswertes Debüt. Als erster türkischer Historiker überhaupt hat Özgönül die deutschen Dokumente des Auswärtigen Amtes unter die Lupe genommen und sie mit den Versionen verglichen, die (im Auftrag der Reichsregierung) 1919 vom protestantischen Armenier-Aktivisten Johannes Lepsius veröffentlicht wurden. In "Der Mythos eines Völkermordes" (Önel-Verlag, 2006) vertritt Özgönül die These, daß Lepsius die Dokumente systematisch und massiv manipulierte, um übertriebene Dimensionen der armenischen Tragödie zu suggerieren (Opferzahlen), deren Ursache (armenische Freischärler) zu verharmlosen und der osmanischen Führung rassistische Motive zu unterstellen. Letztlich sei es Lepsius, so Özgönül, um eine armenische Abspaltung vom osmanischen Reich gegangen. Özgönül meint, daß die Manipulationen nur zum Teil dazu dienten, eine deutsche Mitschuld abzustreiten, sondern daß Lepsius unabhängig vom Außenministerium proarmenische Ziele verfolgte.

Wenn diese Ausführungen stimmen, dann ist die wichtigste dokumentarische Grundlage der Vertreter der Genozid-These erschüttert. Ein anderes Standbein, die sogenannten **Andonian-Dokumente, erwiesen sich schon vor mehr als 20 Jahren als Fälschung.**

Hilmar Kaiser, ein namhafter Genozid-Verfechter, hörte sich Özgönüls Ausführungen an, brachte aber keinerlei Einwände oder Kritik vor. Es wird interessant

sein, diesen Aspekt der Diskussion in den nächsten Monaten zu verfolgen. Sollte Özgönüls Werk tatsächlich kritischer Prüfung standhalten, könnte es durchaus eine Trendwende in der Debatte über den Genozid an den Armeniern herbeiführen.

Einen Völkermord wird man in der Debatte immer behaupten können. Damals gab es den juristischen Begriff zwar nicht, aber gemäß der UN-Definitionen sind die Geschehnisse unschwer als Völkermord einzuordnen. Türkische Historiker sagen aber, daß es keine Vernichtungsabsicht gab, daß die Opferzahlen auf armenischer Seite (durch Krankheit, Hunger und Übergriffe) nicht höher waren als die Zahl der Opfer auf türkischer Seite durch Krankheiten, Hunger und armenische Übergriffe, und daß es mithin keine "Singularität" des armenischen Leids gab - ja, daß man den armenischen Aufständischen ähnliche Vorwürfe machen kann wie den Osmanen, nämlich Massaker an Zivilisten und systematische Vertreibungen in jenen Gebieten, wo sie zeitweise die Macht hatten. Vielleicht kommen die armenischen Historiker ja nächstes Mal doch, um ihren Standpunkt zu vertreten.

Artikel erschienen in "Die Welt" am Mo, 20. März 2006
<http://www.welt.de/data/2006/03/20/862391.html?s=2>

LE REFUS DES HISTORIENS ARMÉNIENS DE DISCUTER AVEC LES HISTORIENS TURCS SE CONFIRME

Turks aim to engage Armenians in dispute over Genocide

Conferences summoned by Turkish historians have one single objective to engage Armenians in a dispute over the Armenian Genocide to find out whether it really took place, ARF Bureau's Hay Dat and Political Office Director Kiro Manoian told PanARMENIAN.Net reporter. In his words, Armenian historians are absolutely right to reject invitations to forums of the kind.

"Armenian historians have nothing to talk about with the people representing the viewpoint of the Turkish state. Another matter when they communicate with the representatives of Turkish scientific circles recognizing the Armenian Genocide.

Our historians meet with Taner Ancam, Murad Belge and some others. I should say that these people receive invitations even later than Armenians do and sometimes they do not manage to arrive in time at a conference organized at a state level," Manoian underscored.

Yerkir

http://www.yerkir.am/eng/index.php?sub=newspaper_arm&exp=policy&month=03&year=2006&number=24&id=6782

DÉMAGOGIE SOCIALISTE

Le groupe socialiste à l'Assemblée nationale dépose une proposition de loi visant à sanctionner la négation du génocide arménien

Ce mercredi 29 mars 2006, à l'initiative de Christophe Masse, et de quarante autres députés PS, [*aussi appelés Ali Baba et les quarante voleurs*] le groupe socialiste à

L'Assemblée Nationale a pris la décision de déposer une proposition de loi sanctionnant la négation du génocide arménien. Cette proposition de loi a pour but de compléter la loi du 29 janvier 2001 promulguant la reconnaissance du génocide arménien par l'Etat français.

Ce complément à la loi du 29 janvier 2001 était l'un des deux articles de la proposition de loi que Christophe Masse avaient élaboré en commun avec les sénateurs Robert Bret (PCF), et Jean-François Picheral (PS) ainsi que les Députés Roland Blum (UMP), Richard Mallié (UMP) en collaboration avec le Conseil de Coordination des Organisations Arméniennes de France Marseille-Provence. Cette initiative avait fait l'objet d'un appel lancé en commun en janvier 2006 auprès de leur groupe respectif à l'Assemblée Nationale.

Aujourd'hui, la décision de l'ensemble du groupe Socialiste ouvre la possibilité de mettre cette proposition de loi à l'ordre du jour des séances d'initiative parlementaire des 16 et 18 mai 2006 et de permettre enfin le vote d'un texte législatif qui répondrait à la nécessité, plus que jamais pressante, de protéger la mémoire et les droits de la communauté arménienne de France.

Texte de la proposition de loi :

L'article unique de la loi n° 2001-70 du 29 janvier 2001 est complété par un nouvel alinéa ainsi rédigé :

Article 2 :

« - Seront punis comme indiqué à l'article 24 bis de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse ceux qui auront contesté, par un des moyens énoncés à l'article 23 de ladite loi, l'existence du génocide arménien de 1915 ».

Nouvelles d'Arménie, 29 mars 2006

http://www.armenews.com/article.php3?id_article=21558

Con et démagogue à la fois !

French Socialists to introduce bill against denial of Armenian Genocide

YEREVAN (YERKIR) - The Socialist faction of the French Parliament took a decision on March 29 to introduce a bill in the Parliament against the denial of the Armenian Genocide. The Armenian Revolutionary Federation's Western Europe Central Committee has issued a statement welcoming the decision that is the result of many petitions sent by the ARF to the Socialist Party leader Francois Holland.

"This is the second time that the Socialist faction is using the Parliament for the benefit of Armenians," the statement says. "After May 29, 1998, which was dedicated to the Armenian Genocide law, the Socialist Party could use May 18, 2006 to pass a law that would outlaw the denial of the Armenian Genocide."

If passed, the law will make it a crime to deny the Armenian Genocide and the deniers would be automatically convicted.

Yerkir, 30 mars 2006

http://www.yerkir.am/eng/index.php?sub=news_arm&id=22584

Communiqué de la FRA sur la proposition de loi contre le négationnisme : le groupe socialiste à l'Assemblée Nationale utilisera sa niche parlementaire

Communiqué de presse

Le Mercredi 29 mars, le groupe socialiste à l'Assemblée Nationale a pris la décision de déposer une proposition de loi contre le négationnisme du génocide arménien par une niche parlementaire.

La FRA Dachnaktsoutioun salue l'initiative concrète des députés socialistes qui

mettent ainsi en application un engagement pris par François HOLLANDE suite aux demandes répétées de la FRA Dachnaksoutioun.

Les bonnes relations politiques, au plus haut niveau, entre le Parti Socialiste et la FRA Dachnaksoutioun ainsi que les rapports de confiance mutuelle entre les deux partis ont convaincu François HOLLANDE de donner l'impulsion nécessaire pour porter une proposition de loi à l'ordre du jour des travaux de l'Assemblée Nationale.

C'est la deuxième fois que le groupe socialiste à l'Assemblée Nationale use de sa niche parlementaire pour la communauté arménienne. Après celle du 29 Mai 1998 consacrée à la proposition de loi sur le génocide arménien, le Parti Socialiste pourrait consacrer sa niche parlementaire du 18 Mai 2006 pour faire adopter, en première lecture, une proposition de loi interdisant la négation du génocide arménien.

La FRA Dachnaksoutioun salue également le travail accompli dans ce dossier par les députés Christophe MASSE, René ROUQUET, Martine DAVID, Didier MIGAUD et Bruno LE ROUX qui se sont faits **nos relais quotidiens et efficaces** auprès de la direction du PS.

Avec l'adoption de cette nouvelle loi, les négationnistes du génocide arménien seront systématiquement condamnés par la Justice française.

Paris, le 29 mars 2006 F.R.A. DACHNAKTSOUTIOUN Comité central pour l'Europe occidentale

C'est d'autant plus curieux que le parti Dachnak a toujours été considéré par la gauche comme ultra conservateur et même un peu facho sur les bords... Mais enfin, ils dénoncent les putes politiques...

LES LIBERTICIDES À LA MANŒUVRE

Le négationnisme est un crime ; pour le punir il faut une loi

COMMUNIQUÉ

M. Jean-Noël Guérini, Sénateur, Président du Conseil Général des Bouches du Rhône vient de confirmer la décision du Parti Socialiste de proposer à l'ordre du jour de la séance parlementaire du 18 mai 2006, à l'Assemblée Nationale, une proposition de loi ayant pour objet de réprimer pénalement la négation du génocide arménien de 1915.

Les Français d'origine arménienne, mais aussi leurs très nombreux amis, démocrates, républicains, de toutes tendances politiques et organisationnelles se félicitent de cette initiative tant attendue. La négation systématique de l'Etat Turc et les récents événements visant à falsifier la réalité de l'extermination planifiée des Arméniens, notamment à Lyon et à Berlin, rendent plus que jamais urgente une telle mesure législative qui puisse compléter le dispositif actuel.

En effet, la reconnaissance par la France du génocide arménien de 1915 a été un acte politique majeur dont chaque membre du Parlement peut encore s'enorgueillir. Par ce vote, les élus du peuple français ont rendu à la Communauté arménienne dans le monde, une part de son Histoire, et ont maintenu la France dans sa tradition de courage, de vérité et de justice.

Lors de son examen, la loi du 29 janvier 2001 a reçu le soutien de l'immense majorité des historiens et des intellectuels français qui, loin d'y voir une contrainte, n'y ont vu au contraire que la proclamation naturelle d'une vérité historique qu'ils avaient toujours proclamée et défendue. Ainsi, cette loi venait, non pas limiter leur droit à l'expression, mais bien au contraire, couronner les efforts de leurs travaux et de leur engagement et confirmait les valeurs fondamentales de la République Française.

Dans le prolongement de cet acte politique, le 24 avril 2005, lors de la commémoration du 90ème anniversaire du génocide, le Premier Secrétaire du Parti Socialiste s'est engagé à

compléter le dispositif mis en place, en déposant une nouvelle proposition de loi visant à combattre le négationnisme dont le Génocide de 1915 fait constamment l'objet. Le CCAF se félicite que cette promesse se concrétise aujourd'hui.

L'ensemble des forces politiques républicaines, présentes au Parlement devront se mobiliser pour que la négation du génocide soit enfin punie. Une telle décision dépasse très largement les clivages politiques traditionnels et doit rassembler, comme en 2001, les parlementaires pour que le vote intervienne à l'unanimité. Les Arméniens ont trop longtemps souffert de cette atteinte à la mémoire des victimes et à leur dignité pour que justice puisse, enfin, leur être rendue.

Pour compter de ce jour et jusqu'au 18 mai 2006, toutes les organisations arméniennes se mobiliseront, partout en France, sur le terrain mais aussi au plus haut niveau de l'Etat et des états-majors politiques pour qu'aboutisse le vote de cette proposition de loi.
Paris, le 14 avril 2006, 9h30 (Premier communiqué)

CCAF - Conseil de Coordination des organisations Arméniennes de France, 14 avril 2006.

<http://www.ccaf.info/item.php?r=0&id=145>

LA GRANDE MANIPE

« LETTRE OUVERTE au président de la République »

Philippe Brunet-Lecomte

Monsieur le Président, samedi 18 mars dernier, une manifestation honteuse s'est déroulée à Lyon.

Cette manifestation, vous n'en avez jamais entendu parler, car la plupart des médias n'en ont pas parlé ou en ont parlé très rapi-dement. Pourtant, ce qui s'est passé est grave, Monsieur le Président, très grave.

Il faudra même retenir cette date du samedi 18 mars, car, au cours de l'après-midi, plus de 3 000 Turcs ont défilé dans les mes de Lyon. En hurlant et en brandissant des pancartes avec un seul et même slogan : "Il n'y a jamais eu de génocide arménien."

Tous ceux qui ont croisé cette manifestation ont été surpris par la violence de ces manifestants. De la haine à l'état pur. Mais de la haine organisée. Car tous ces jeunes étaient bien encadrés, avec des pancartes cali-brées, des drapeaux tout neufs ... Rien n'avait été laissé au hasard. Y compris le service d'ordre, qui faisait monter la pression. Une véritable provocation.

Monsieur le Président, le premier scandale, c'est d'abord que cette manifestation ait été autorisée par la préfecture.

Car il était assez facile de prévoir que cela tournerait à un défilé négationniste puisque l'objectif des organisateurs était clairement affiché : protester contre la construction au cœur de Lyon d'un mémorial du génocide arménien qui, vous le savez, a fait un 1,5 million de morts.

Ce qui méritait bien un hommage solennel de Lyon, qui au fond a toujours été une ville de résis-tance. Difficile de comprendre et surtout d'accepter. D'autant plus qu'on sait aujourd'hui que les autorités turques ont joué un rôle actif. Et notamment le consul de Turquie à Lyon.

Cette manifestation a même été planifiée avec un grand cynisme et une grande détermination. Le seul objectif étant d'aller le plus loin possible dans la provoca-tion, pour tester la résistance face à ce genre de démonstration. Un test, paraît-il, totalement réussi pour les autorités turques, qui, vous ne pouvez pas l'ignorer, veulent que la Turquie rejoigne l'Europe, mais refusent de reconnaître le génocide arménien.

"Vous le savez bien, l'intolérance se nourrit de l'indifférence". Inutile de vous dire, Monsieur le Président, que la communauté arménienne est aujourd'hui encore sous le choc. Car au fond, personne ne s'est levé spontanément pour dénoncer cette manifestation honteuse. Pire même, une élue UMP a joint sa voix à celle de ces négationnistes pour refuser ce mémorial au cœur de Lyon. Alors que la plupart des élus, de gauche comme de droite, ont réagi mollement, tardivement, prudemment ...

"De toute façon, qui se souvient de l'extermination des Arméniens ?" Retenez bien cette phrase, Monsieur le Président. C'est Hitler qui l'aurait prononcée pour justifier un autre génocide, le génocide juif. [*Phrase parfaitement apocryphe qui n'a donc jamais été prononcée !*]

Ce qui veut dire tout simplement, vous le savez bien, que l'intolérance se nourrit de l'indifférence. Voilà pourquoi vous ne pouvez pas rester indifférent à ce qui s'est passé, ce samedi 18 mars à Lyon. Vous devez réagir solennellement.

Et ce n'est pas simplement les Arméniens qui vous demandent d'intervenir. Mais tous les citoyens dignes de ce nom. Et pour réparer cet affront à la mémoire, Monsieur le Président, vous devez venir à Lyon, inaugurer ce mémorial du génocide arménien, le 24 avril prochain. Et prononcer un discours fort, comme vous avez su le taire, au cours des dernières années, quand il fallait faire entendre la voix de la France face à ses responsabilités historiques. Un discours qui dépasse les clivages politiques et communautaires. Un discours sans prudence, qui rappelle à tous les extrémistes et à tous les négationnistes qu'on ne piétine pas les morts, qu'on ne piétine pas la mémoire des hommes.

"Vous devez venir à Lyon, inaugurer ce mémorial du génocide arménien". Autour de vous on vous conseillera, bien sûr, la prudence. On vous expliquera qu'il ne faut pas froisser les Turcs. Et même on vous suggérera que les musulmans risquent de ne pas comprendre. Mais vous ne devez pas céder à cette tentation de l'inertie. Car ce n'est ni l'islam ni la Turquie qui sont en cause avec cette manifestation honteuse.

Mais c'est le cynisme de quelques extrémistes tapis dans l'ombre du pouvoir à Ankara, qui ont compris comment manipuler la jeunesse pour attiser les haines. Des manipu-lateurs qui doivent être dénoncés. Quelques paroles fortes suffiront pour leur rappeler qu'il y a des limites à ne pas franchir. Mais aussi pour réunir autour de ce mémorial tous ceux qui refusent la fatalité. Ce serait un geste essentiel, surtout aujourd'hui, Monsieur le Président, alors que monte une haine puissante, attisée par tous les radicaux.

Lyon mag (avril) relayé par les tam-tam arméniens

http://www.armenews.com/article.php3?id_article=21866

Ces gens-là n'ont pas peur de l'emphase et du ridicule. Surtout, on voit percer la haine des libertés démocratiques.

ASTAP

L'Arménie - un pays qui partage les valeurs européennes

par Alena Gebertova

« L'Arménie est un pays qui partage les valeurs européennes depuis très longtemps. Je pense que la culture issue de la chrétienté y est pour beaucoup et le passé et les relations entre l'Arménie et l'Europe, les pays de l'Europe d'aujourd'hui, datent du christianisme. La christianisation de l'Europe s'est fait aussi avec des missionnaires arméniens qui sont venus au II, III, IV, V^e siècles dans les régions d'Europe... » Mme Hilda Tchoboian de France est présidente de la Fédération euro-arménienne. On a pu l'accueillir récemment à Prague, à l'occasion d'un séminaire qui a été consacré au génocide arménien et qui a été organisé au siège de la Chambre haute du Parlement tchèque, à l'initiative du sénateur Jaromir Stetina.

Radio Prague, 13 AVRIL 2006

<http://www.radio.cz/fr/edition/77914>

A RÉVISIONNISTE, RÉVISIONNISTE ET DEMI

Le[=La] *Fran[c]kfurter Allgemeine Zeitung* trouve « étonnant » le négationniste Gu[e]nther Lewy

Stéphane

Dans un article publié le 23 mars 2006 le journal allemand « Fran[c]kfurter Allgemeine Zeitung » analyse le livre de l'historien négationniste américain Gu[e]nther Lewy intitulé "The Armenian Massacres in Ottoman Turkey. A Disputed Genocide" publié en 2005. [*En raison du laxisme du négligent rédacteur "Stéphane", nous sommes obligés d'introduire des correctifs !*]

Rappelons que Gunther Lewy estime dans son livre que la preuve du caractère génocidaire des massacres de 1915 repose sur 3 piliers (les jugements prononcés par les tribunaux militaires ottomans en 1919-1920 à Istanbul, alors sous occupation britannique ; l'existence d'une organisation spéciale (*teskilat-y mahsusa*) et les mémoires d'un fonctionnaire ottoman appelé Naim bey et que reprenant point par point ces trois piliers, Gunther Lewy essaye de démontrer qu'ils ne résistent pas à une analyse minutieuse et qu'ils sont très loin de prouver l'existence d'une volonté et d'un plan d'extermination des arméniens utilisant à cet effet l'historiographie officielle turque et notamment les écrits de Kamuran Gurun ou d'Andrew Mango.

Intitulé « Génocide ou pas ? » l'article d'Eberhard Jackel indique que l'historien américain a lu « patiemment et impartialement les versions opposées » qu'il les a « confronté l'une à l'autre » de façon critique est que « **le résultat est surprenant** ».

Pour le journal « Il est étonnant et admirable que Gunther Lewy sans nouvelles sources » réussisse à clarifier la littérature et qu'avec cette méthode il fournisse « même une statistique du nombre des victimes et arrive au résultat selon lequel environ 642.000 Arméniens ont été tués soit environ 37 pour cent de population ».

Certes Eberhard Jackel admet que Gunther Lewy « ne peut pas répondre sans aucun doute à la question de savoir si cela est arrivé avec ou sans une intention. Mais si on prend en considération qu'également les Turcs et les Kurdes ont souffert de lourdes pertes (...) aucune intention n'est certaine ».

Pour le « Franckfurter Allgemeine Zeitung » le livre de Lewy est « une contribution utile ».

Nouvelles d'Arménie, 31 mars 2006

http://www.armenews.com/article.php3?id_article=21576

Vu les erreurs de "Stéphane" en français, nous allons directement chercher le texte allemand, titré GÉNOCIDE OU PAS ?

Genozid oder nicht?

Hunderttausende Armenier kamen 1915/16 wohl ohne Absicht um

Eberhard Jäckel

23. März 2006 Als sich der türkische Schriftsteller Orhan Pamuk kürzlich angeblich wegen einer Äußerung, in der Türkei seien eine Million Armenier getötet worden, einem dann doch eingestellten Strafverfahren vor einem Gericht in Istanbul ausgesetzt sah, war die vorherrschende Reaktion im Westen nicht nur berechtigte Empörung über die Beschneidung der Meinungsfreiheit, sondern auch die wie selbstverständliche Annahme, er habe etwas zweifelsfrei Richtiges gesagt, das man nur in der Türkei nicht sagen dürfe. Wahr ist, daß sich im Streit über die Ereignisse von 1915/16 die Standpunkte nach wie

vor unversöhnlich gegenüberstehen. Während die Armenier behaupten, sie seien die unschuldigen Opfer eines Genozids gewesen, ist die offizielle türkische Version, es habe sich um Umsiedlungen zur Abwehr einer Bedrohung gehandelt. Dabei wird im Grunde nicht bestritten, daß zahlreiche Armenier ums Leben kamen. Strittig ist, ob es sich um geplante Tötungen handelte.

In dieser Lage hat es jetzt ein amerikanischer Historiker unternommen, die gegensätzlichen Versionen geduldig und unvoreingenommen zu lesen, sie Absatz für Absatz einander gegenüberzustellen und sie kritisch zu vergleichen. Das Ergebnis ist überraschend. Manches ist unstrittig oder leicht begreiflich. Da die Armenier beiderseits der Grenze sowohl im Osmanischen Reich als auch in Rußland wohnten, entstanden alte Spannungen neu, als die beiden Staaten Ende 1914 in den Krieg eintraten und russische Truppen auf osmanisches Gebiet vordrangen. Zweifellos erstrebten die Armenier seit langem eine Autonomie oder sogar einen eigenen Staat. Viele sympathisierten mit den Russen und den mit ihnen verbündeten Westmächten, manche desertierten aus der türkischen Armee. Als dann noch Versorgungsprobleme auftraten und die Briten im April 1915 auf Gallipoli landeten, von wo sie Konstantinopel bedrohten, entstand Panik. Die türkische Regierung beschloß, die Armenier ins Landesinnere zu deportieren. Gewiß spielten dabei alte Ressentiments, die sich schon in den Massakern von 1894 bis 1896 entladen hatten, und die großen territorialen Verluste im 19. Jahrhundert, zumal in den Balkankriegen von 1912/13, eine Rolle. Das Osmanische Reich sah sich in einer Existenzkrise.

Unstrittig ist auch, daß sich die Deportationen unter extrem schwierigen Bedingungen vollzogen. Da es in Ostanatolien keine Eisenbahnen gab, gingen sie auf Landmärschen durch unwirtliches Land vor sich. Dabei stürzten sich die Kurden auf die Armenier. Die türkischen Behörden waren unfähig, wohl teilweise auch unwillig, die Deportationen in einiger Ordnung durchzuführen. Das Elend und die Verluste der Armenier waren enorm, was auch von der türkischen Seite nicht bestritten wird. Die Frage ist nur, ob die türkische Regierung - wie die armenische Version behauptet - die Krise benutzte, um die Armenier auszurotten, oder ob sie sie lediglich umsiedeln wollte und dies nicht unter einigermaßen menschlichen Bedingungen vermochte. Eine ausdrückliche Anordnung zum Massenmord ist bisher nicht gefunden worden. Aber das ist kein Beweis; manche Akten wurden vernichtet oder sind nicht frei zugänglich. Wichtiger ist, daß die in und um Konstantinopel wohnenden Armenier nicht deportiert wurden und diejenigen aus der Gegend von Aleppo die Eisenbahn benutzen durften. Das ist ein starkes Indiz gegen einen beabsichtigten umfassenden Genozid.

Es ist erstaunlich und bewundernswert, wie viel Guenter Lewy ohne neue Quellen einfach durch kritische Sichtung der lange bekannten Literatur klären oder doch plausibel machen kann. Mit dieser Methode erstellt er sogar eine Statistik der Opfer und kommt zu dem Ergebnis, daß ungefähr 642 000 Armenier umkamen, was etwa 37 Prozent der Vorkriegsbevölkerung entspricht. Die Frage, ob das mit oder ohne Absicht geschah, kann er nicht zweifelsfrei beantworten. Aber wenn man berücksichtigt, daß auch die Türken und die Kurden schwere Verluste erlitten, und zwar weit mehr durch Krankheit als im Kampf, und wenn man ferner bedenkt, daß etwa von den 1916 in türkische Gefangenschaft geratenen britischen und indischen Soldaten ungefähr ein Drittel umkam, spricht viel dafür, daß keine Absicht vorlag. Lewy vermutet vielmehr, daß die gewaltige Aufgabe, mehrere hunderttausend Menschen in kurzer Zeit und angesichts eines höchst primitiven Transportsystems umzusiedeln, einfach die Möglichkeiten der ottomanischen Bürokratie überstieg. Er erinnert auch daran, daß die Armenier sich nach dem Kriege rühmten, an der Seite der Alliierten gekämpft zu haben. Er zitiert einen britischen Spezialisten, der einmal schrieb, die türkischen Behauptungen über Illoyalität, Verrat und Revolten der Armenier seien, soweit es deren Gefühle betraf, ganz wahr gewesen, nur teilweise wahr, was direkte Aktionen anging, und vollkommen ungenügend als Rechtfertigung für das, was den Armeniern angetan wurde.

Wenn das so ist, bleibt zu fragen, warum die türkischen Regierungen bis heute so empfindlich auf alle Vorwürfe reagieren, da dies doch den im Westen zunehmenden Verdacht nähren muß, sie hätten etwas zu verbergen. Am Ende erwähnt Lewy einige

türkisch-armenische Kolloquien, die an amerikanischen Universitäten stattfanden, und greift den Appell eines Historikers auf, Türken und Armenier sollten endlich die sterile Debatte, ob es Genozid war oder nicht, die nur zu gegenseitigen Beschuldigungen führe, durch gemeinsame empirische Forschung ersetzen. Natürlich sei es nicht leicht, schreibt Lewy, die Geschichte dem Zugriff und den Polemiken der Politiker und Nationalisten zu entreißen. Aber wenn und soweit es gelänge, könne es den Weg zu einer armenisch-türkischen Aussöhnung und zur Beilegung eines Konflikts ebnen, der schon allzu lange anhalte. Lewys Buch könnte ein nützlicher Beitrag dazu sein.

Guenter Lewy: *The Armenian Massacres in Ottoman Turkey. A Disputed Genocide.* The University of Utah Press, Salt Lake City 2005. 370 S., 24,95 \$.

Text: *Frankfurter Allgemeine Zeitung*, 23.03.2006, Nr. 70 / Seite 9

<http://www.faz.net/s/RubA330E54C3C12410780B68403A11F948B/Doc~E3E0055D9443C4696B61E5FE37258A/BBE~ATpl~Ecommon~Scontent.html>

Commentaire sur le site de la FAZ

Serielle Genozidrevison: Buchbesprechung von E. Jäckel (FAZ, 23.03.06)

Tessa Hofmann

26.03.2006, 15:37

Im Sommer 2000 äußerte auf meinem Sofa ein Rentner befremdliche Absichten: Er wolle, so der emeritierte US-Politologe Guenter Lewy, die "armenischen Massaker" einer ähnlichen Revision unterziehen, wie er das zuvor mit den Sinti und Roma getan habe. Dabei hätte sich gezeigt, dass deren Schicksal im Zweiten Weltkrieg zwar tragisch verlaufen sei, doch keinen "richtigen" Völkermord darstelle, weil zentrale staatliche Vorsätzlichkeit und Absicht nicht nachweisbar gewesen seien.

Fünf Jahre später legte Lewy, der noch nie als Kenner der armenischen oder osmanischen Geschichte aufgefallen war, die Ergebnisse vor: Wieder keine staatliche Vorsätzlichkeit nachweisbar, wieder kein "richtiger" Völkermord. Da haben sich wohl die vielen deutschen Zeitzeugen geirrt. Ein Oberstleutnant Stange berichtete am 23.08.1915 der deutschen Militärmission zu Konstantinopel: "Die Austreibung und Vernichtung der Armenier war vom jungtürkischen Komitee in Konstantinopel beschlossen, wohl organisiert und mit Hilfe von Angehörigen des Heeres und von Freiwilligenbanden durchgeführt. Hierzu befanden sich Mitglieder des Komitees hier an Ort und Stelle."

Der als Agnostiker auftretende Lewy bekräftigt die türkisch-nationalistische Geschichtswissenschaft in ihrer Faktenleugnung. Menschenrechtler befürchten, dass der Ruheständler fortfährt, Genozide des 20. Jahrhunderts eigenwilligen Revisionen zu unterziehen.

Notre commentaire

Guenter Lewy, universitaire américain retraité, juif allemand comme son nom l'indique, émigré en 1939 à l'âge de 15 ans, est peut-être inconnu des ottomanistes, comme le dit Tessa Hofmann, de la Freie Universität de Berlin, mais il ne l'est pas des gens qui lisent des livres.

Il s'est fait connaître en 1978 par un livre, *America in Vietnam*, Oxford University Press, qui a déclenché une énorme polémique. Alors que la guerre américaine au Viêt-Nam était jugée par l'opinion américaine comme l'échec d'une entreprise injustifiée, Lewy défendait un point de vue qui, l'époque, a été qualifié de "révisionniste". Il réhabilitait la guerre, et les militaires qui l'avaient conduite, en jetant le blâme sur les pacifistes et la gauche qui l'avaient sabotée. L'affaire fit des vagues et certains se souviennent de la façon dont Chomsky a taillé en pièce l'infortuné Lewy. A sa suite, on vit fleurir les interprétations selon lesquelles la guerre avait été perdue parce qu'on ne l'avait pas menée avec des moyens suffisamment énergiques, comme le bombardement des digues du Nord Viêt-Nam... et le retour du pays "à l'âge de pierre", comme préconisé par un fameux général de l'aviation de bombardement (Curtiss LeMay).

Voir "On the Aggression of South Vietnamese Peasants Against the United States", dans le recueil de Chomsky intitulé *Towards a New Cold War*, 1982.

"Putting aside the gross distortions of fact and misrepresentation of documents that disfigure this work of "academic scholarship," the book consists of apologetics for American violence and brutality on the grounds that the victims were not "innocent" because they either supported the **Vietnamese** enemy or failed to disassociate themselves from the "enemy." The book is the counterpart in academic scholarship to such films as *The Deerhunter*. Its importance lies in **its contribution to reconstructing the system of beliefs** that will be required as the United States attempts to return to its traditional pattern of responses towards radical nationalism in the Third World." Interview de Chomsky, 1988. See CP Otero.

Guenter Lewy a publié en 2000 une étude de 300 p. sur la persécutions des – comment dit-on dans le français d'aujourd'hui ? – des gens du voyage, des Roms et Sinti, Tziganes, et autres Manouches. Il est très clair sur le fait qu'il n'y a jamais eu de politique d'extermination qui aurait été décidée par les autorités allemandes et que par conséquent le terme de "génocide" est entièrement inapproprié, ce qui n'exclut évidemment pas les persécutions et les mauvais traitements appliqués ici ou là.

The Nazi Persecution of the Gypsies constitutes a welcome contribution to the scholarship on the Third Reich and Nazi policy toward Gypsies. Lewy should be especially commended for attempting to clear this scholarly discourse from much of the emotional and political overtones that has characterized it in the past. The author's painstaking analysis of thousands of sources enables him to present a well-documented account that displays both historical accuracy and compassion regarding the tragic history of this minority. Through extensive use of police files, he has been able to juxtapose collective and individual experiences of Gypsies, which provides the reader with an overall context in which to place the situation of this people during the Third Reich, as well as intriguing insights into the personal lives of many victims. In addition to highlighting the unfortunate fate of the Gypsies, Lewy's work is also a further contribution towards a richer understanding of the complex nature of the Third Reich. By carefully appraising policy statements of local as well as national Nazi leaders, and analyzing the extent to which they were carried out, he displays that though perhaps not as efficient as it wanted to portray itself, the Nazi state was still terribly effective in destroying groups deemed to be its enemies.

Pontus Hiort . "Review of Guenter Lewy, *The Nazi Persecution of the Gypsies*," H-German, H-Net Reviews, June, 2001. URL: <http://www.h-net.org/reviews/showrev.cgi?path=32604996604903>

Il écrit : "The historical significance of the Nuremberg verdicts would be undercut had the record of the trials been lost or not subject to outside review. " In fact, IT IS LOST.

GRAFFITI

Profanation du mémorial lyonnais

A quelques jours de son inauguration prévue pour le 24 avril, le mémorial du génocide arménien de Lyon a été profané hier par des inscriptions négationnistes et injurieuses en français et en turc telles " Il n'y a pas eu de génocide des Arméniens" ou encore " Quel bonheur d'être turc"

Une nouvelle attaque négationniste qui survient pratiquement un mois après jour pour jour la manifestation des organisations turques contre ce mémorial qui avait été autorisée en dépit des protestations exprimées par les Lyonnais et leurs élus et qui suscite la profonde indignation et la colère des organisations et associations arméniennes qui considèrent que les dérives racistes de cette profanation sont la conséquence directe de la manifestation négationniste du 18 mars dernier.

L'association du Mémorial Lyonnais du Génocide des Arméniens et le CCAF Rhône-alpes soulignent que cette nouvelle agression montre la virulence du négationnisme présent à Lyon ainsi que la permanence de la menace qu'elle induit et elles demandent aux autorités que les criminels responsables soient recherchés et sanctionnés, ainsi que les organisateurs de la manifestation du 18 mars 2006.

Enfin, L'association du Mémorial Lyonnais du Génocide des Arméniens et le CCAF Rhône-alpes appellent à la mobilisation de la classe politique nationale en soutien aux Lyonnais et à leurs élus, touchés de plein fouet par ces atteintes intolérables à la dignité humaine et au principe républicain.

Le CCAF Paris condamne également avec la plus grande fermeté la profanation du mémorial, rappelant que ce monument a déjà fait l'objet de multiples tentatives d'obstruction de la part du gouvernement turc, par l'intermédiaire de son consulat local.

Par ces actes, les nationalistes turcs résidant en France et encouragée par le consul de leur pays d'origine renouent avec des pratiques inaugurées par les groupuscules néo-nazis sur les monuments dédiés à la Shoah souligne le communiqué du CCAF Paris, qui précise que les Français d'origine arménienne, mais aussi leurs nombreux amis républicains, de la société civile et politiques, sont ulcérés par le fait que de tels actes de barbarie puissent encore être possibles sur le sol français.

De telles pratiques portent non seulement atteinte à la mémoire arménienne mais sont encore une insulte aux autorités de la Ville et de l'Etat qui ont présidé à l'érection de ce monument qu'ils doivent inaugurer le 24 avril prochain poursuit le communiqué du CCAF Paris, qui demande aux autorités politiques et judiciaires de réagir avec la plus extrême fermeté à ces actes qui, au-delà de la communauté arménienne, portent atteinte à la République et aux droits fondamentaux de tous les Français, comme à leurs valeurs de mémoire, de vérité et de justice.

Le CDCA qui a de même exprimé sa très vive indignation à la constatation des dégradations inqualifiables commises sur les pierres du mémorial dédié aux victimes du génocide arménien de Lyon, demande également aux plus hautes autorités de la République que tout soit mis en oeuvre pour retrouver et juger au plus vite les auteurs de cette profanation et d'assurer la sécurité des commémorations du 24 avril prochain, sur l'ensemble du territoire français.

Le CDCA qui condamne cet acte avec la plus grande fermeté appelle, à quelques jours du début des commémorations du 91^e anniversaire du génocide arménien, à la vigilance de chacun.

Gamkonline 18 avril 2006

<http://www.gamkonline.com/detail.php?r=0&id=2239&l=fr>

C'est normal. Si on fait des monuments, c'est pour que les populations s'expriment, graffitent et crachent – et que les chiens pissent dessus...

MOCHETÉ

Un sommet de la laideur

Si on veut se rendre compte de l'attentat qui se prépare par la réalisation du Mémorial du Truc arménien à Lyon, une sorte de compromis entre la grande pissotière zolocaustique de Berlin et les colonnes de l'affreux Buren, on peut plonger dans ce sommet de laideur lyonnaise à

<http://memohaylyon.free.fr/site/index.php?Le-projet>

Ce Truc, qui symbolise bien l'arrogance et le désir de domination des organisations fanatiques arméniennes, ne plaît pas à tout le monde, c'est le moins que l'on puisse dire :

La mémoire arménienne fait irruption à Lyon

Riverains, conseillers municipaux UMP et, surtout, militants turcs se sont ligüés contre le monument commémorant le génocide arménien qui sera inauguré lundi

par Alice Geraud

Hémène parle calmement *«Ce monument n'a pas à être là. Je considère que c'est une insulte à mon peuple.»* Hémène a 18 ans, elle est d'origine turque et ne comprend pas pourquoi la ville de Lyon a souhaité que soit construit un mémorial du génocide arménien. Elle ne *«croit»* d'ailleurs pas au génocide arménien. A côté d'elle, derrière les barrières métalliques protégeant le monument qui doit être officiellement inauguré lundi, un homme se définit comme *«un Gaulois»*. Lui aussi est *«contre»* : *«Il aurait mieux valu faire quelque chose contre tous les génocides.»* Un troisième trouve surtout ça *«très laid. Ça ne va pas sur cette belle place.»* Leonardo Basmadyan, l'architecte, hausse les épaules et essaie d'expliquer le sens du monument en hommage à *«tous les génocides»*. *«Les gens font la démarche de venir discuter, c'est déjà bien. On a vu pire.»*

Pire, ce sont les inscriptions négationnistes taggées la semaine dernière sur les «feuilles» de pierre verticales qui constituent le monument. Pire, ce fut cette manifestation turque le 18 mars à Lyon, où l'on a pu voir des pancartes niant le génocide arménien, des jeunes faisant le signe des Loups Gris (parti extrémiste turque). Et puis, raconte Leonardo Basmadyan, il y a aussi ces gens qui, régulièrement, s'approchent du monument pour proférer des insultes.

Joutes. Une hostilité constante depuis la décision en 2004 de la municipalité d'autoriser la construction d'une oeuvre en mémoire du génocide arménien. Plus de 2 500 lettres reçues à la mairie, dont une majorité identiques, envoyées par des membres de la communauté turque de toute la France. Quatre recours au tribunal administratif déposés par une association de riverains qui ont retardé les travaux de plus d'un an. Et quelques joutes en conseil municipal. Gérard Collomb, sénateur-maire PS de Lyon, parle d'acharnement *«Nous n'aurions jamais imaginé que cela puisse même faire débat. Il faut bien admettre que la reconnaissance du génocide arménien en France ne va pas de soi, et pas seulement dans la communauté turque.»*

Les premiers opposants n'ont d'ailleurs pas été les Turcs. Mais une association de riverains du II^e arrondissement et une partie de l'opposition municipale UMP. Les motifs ne sont pas politiques mais *«esthétiques»*. Ils défendent l'identité de la place Antonin-Poncet, en plein centre de Lyon, où est érigé le mémorial. Marie-Chantal Desbazeilles, conseillère municipale UMP en tête de la contestation, dit n'avoir *«rien contre ce monument»*. *«Je suis pas une sorcière négationniste, je dis simplement qu'il ne fallait pas le mettre là, sur une place sanctuarisée par l'Unesco»*, explique-t-elle en référence au classement du centre ville au patrimoine mondial. Selon les riverains, le monument *«boucherait la vue»* et serait *«trop contemporain»* pour cette place qui a en fait été conçue dans sa forme actuelle... il y a une quinzaine d'années. Et dont le principal bâtiment est une gigantesque poste à l'architecture toute stalinienne. *«Je ne suis pas certain que ces oppositions sur la forme ne cachent pas une opposition de fond»*, suspecte le maire.

Selon Jean-Yves Sécheresse, élu en charge du dossier, ces réticences fleurent surtout *«un bon vieux conservatisme»*. *«Mais, note-il, que ce soit dans les réunions de quartier ou dans les courriers adressés au maire, on perçoit aussi des choses qui ne sentent pas toujours très bon.»* Ainsi, cette habitante de Villeurbanne qui parle de sa *«rage»* de voir ériger un monument pour un génocide certes reconnu mais qui a eu lieu loin de la France. *«C'est une porte ouverte à toutes les misères du monde»*, écrit-elle.

Menaces. Certaines lettres sont explicitement racistes. Mais la majorité émane de la communauté turque. Envois groupés et stéréotypés. Plusieurs centaines d'habitants d'un

même village du Jura, par exemple, qui demandent expressément «*que la construction de ce mémorial ne se fasse pas*». Ils expliquent aussi que ce génocide n'a pas existé, il s'agit de «*simples populations déplacées*». Le ton est parfois menaçant, évoquant les «*graves conséquences*» d'une telle décision «*qui ne pourra qu'attiser la haine entre les communautés*». Depuis l'épisode des tags négationnistes, plusieurs responsables de la communauté turque lyonnaise, notamment dans les mouvements de jeunes, tentent de calmer le jeu. Appelant à une «*solidarité entre les peuples arméniens et turcs*».

Libération, 22 avril 2006

LA TÉLÉ DES IDIOTS

THE ARMENIAN GENOCIDE

-- Premieres on PBS, April 17, 2006 at 10pm -

New York, NY (January, 2006) -- *The Armenian Genocide* is the complete story of the first **Genocide** of the 20th century – when over a million Armenians died at the hands of the Ottoman Turks during World War I. This unprecedented and powerful one-hour documentary, scheduled to air April 17th on PBS, was written, directed and produced by Emmy Award-winning producer Andrew Goldberg of Two Cats Productions, in association with Oregon Public Broadcasting.

Featuring interviews with the leading experts in the field such as Pulitzer Prize-winning author **Samantha Power** and *New York Times* best-selling author, Peter Balakian, this film features never-before-seen historical footage of the events and key players of one of the greatest untold stories of the 20th century. The **Armenian Genocide** is narrated by Julianna Margulies and includes historical narrations by Ed Harris, Natalie Portman, Laura Linney and Orlando Bloom, among others. [...]

Filmed in the US, France, Germany, Belgium, Turkey and Syria, the program features discussions with Kurdish and Turkish citizens in modern-day Turkey who speak openly about the stories told to them by their parents and grandparents.

To this day, Turkey denies the **Genocide** occurred and maintains this position steadfastly. The film includes testimony by former Turkish Diplomat Gunduz Aktan to US lawmakers in the year 2000, where he explains the official Turkish position on the issue. "The Turkish people firmly believe that what happened to the **Armenian** people was not **Genocide**," Aktan says. [...]

Photos for The **Armenian Genocide** are available online at www.promotion.opb.org

GRÂCE À L'OBLIGEANCE DU SITE VAN :

Sites turcs ou proturcs

<http://www.azatyurt.com> (en turc, principalement)

Dénonce le "génocide" lors de la prise de la ville de Khojaly, en Azerbaïdjan, par les forces de l'Arménie.

<http://www.azgenocide.narod.ru> (en cyrillique, turc azéri)

"Tragédie azerbaïdjanaise" "Janvier noir" à Khojaly, "Armiansky terror"

<http://www.january20.net> (anglais)

Le "janvier noir" et celui du 19 janvier 1990 avec l'intervention d'une force sociétioque à Bakou : on parle de 130 morts et 700 blessés.

<http://www.karabakh.org> (en anglais)

Tout sur l'agression et le terrorisme arménien.

Welcome to the revised version of the Karabakh.org website.

Here you will find extensive and detailed information about virtually all the aspects of Karabakh - beautiful war-thorn part of Azerbaijan groaning under occupation.

This site and the information it provides is not intended to propagand against any nation and promote ethnic or any other hatred. The main objective of the site is to acquaint the international community with the understudied aspects of the Karabakh conflict, the real policy of genocide and ethnic cleansing that Azeris faced four times in the XX century, the history of Karabakh region, the rich cultural heritage, that Karabakh land left to Azerbaijan. We hope that this web-site will assist in bringing in the truth, which was falsified and is being falsified by the Armenian propaganda machine for decades.

<http://www.khojaly.net> (en anglais)

<http://www.azerigenocide.org> (en anglais) avec divers articles de nature historique.

<http://www.yurd.cjb.net> (en turc azérie écrit avec de drôles de caractères latins.
Miroir : <http://azeriyurdu.narod.ru>

<http://www.human.az> (en anglais" sur la "terreur arménienne") avec une vidéo sur la guerre d'invasion menée dans le Haut Karabagh par les troupes arméniennes. C'est sanglant.

<http://www.turkishresponse.com/francais/intro/index.html>
Expose le dossier turc (en quatre langues) de manière détaillée.

<http://www.tallarmentale.com> Dossier en anglais avec des documents.

<http://www.armenianreality.com/francais> Dans un français approximatif, probablement traduit d'articles en turc.

<http://www.kultur.gov.tr/FR/BelgeGoster.aspx?4C64CBA40EAEACBDAAF6AA849816B2EFB6DE0D48D507A18A>

Ministère de la culture et du tourisme turc : "La question arménienne : les allégations - la réalité". (anglais, allemand, français, russe, espagnol, arabe, chinois)

LYON, CAPITALE DU SAUCISSON ET DU GÉNOCIDE

La prétention intellectuelle

Lyon, colloque international : Mémoires partagées des génocides et des crimes contre l'Humanité : démarche préventive et dynamique de paix.

Présidence d'honneur :

Mary ROBINSON, Ancienne Présidente de la République d'Irlande et Haut Commissaire des Nations Unies aux Droits de l'homme

Présidences du colloque :

Son Excellence Abdoulaye WADE, Président de la république du Sénégal,

Sa Sainteté Aram 1er, Ancien Président du Conseil Mondial des Eglises,

Monsieur Jean-Jacques QUEYRANNE, Président de la Région Rhône-Alpes.

Vendredi 28 avril 2006 I. LECTURES DES GÉNOCIDES ET DES CRIMES CONTRE L'HUMANITÉ

1. APPROCHE SEMANTIQUE DES GENOCIDES ET DES CRIMES CONTRE L'HUMANITE

a) Les fondements

Il s'agira d'identifier l'imbrication des facteurs qui mettent en forme le rejet catégorique

de l'altérité conduisant au génocide : ressorts psychosociologiques, culturels et idéologiques, situations économiques, politiques et géostratégiques instrumentalisées et systèmes commanditaires : le choix du bouc émissaire. intervention de 30' par Bernard Bruneteau (Université Grenoble II)

Admirez le galimatias !!!

b) Le moment historique du génocide et du crime contre l'humanité

Il s'agira également de déceler les moments de la décision, de la planification et du passage à l'acte. Ceci pour favoriser la mise en œuvre d'actions visant à interrompre le processus génocidaire naissant ou en cours. intervention de 30' par Yves Ternon (C.D.J.C.) Le chirurgien pseudo-historien a trouvé refuge au "Centre de documentation juive contemporaine" !!! Les Arméniens sont-ils sous tutelle juive ?

Samedi 29 avril 2006 de 14h30 à 19h00

1. COMMENT SURMONTER LES CONTEXTES CONJONCTURELS A RISQUE ?

Modérateur : Docteur Képénékian (Hôpital Saint Joseph Saint Luc, Lyon)

a) Les obstacles à l'action préventive

Négation et complicité négationniste, impunité, oubli organisé révisionnisme falsificateur, responsabilités éludées, illusions juridiques, intérêts économiques, carences et déformations médiatiques et pédagogiques : quelles propositions pour surmonter ces barrages et ces freins ? Intervention de 30'. Par Roger Smith (William & Mary College)

b) Propositions juridiques et mise en œuvre

Suite à la convention de l'UNESCO sur la diversité culturelle, quels droits culturels reconnaître et aménager aux groupes minoritaires (parfois majoritaires) revendiquant une prise en charge institutionnelle de leur culture dans le cadre de l'interculturalité ? Propositions et mise en œuvre intervention de 30' par Christiane Taubira (Députée de Guyane)

<http://www.cdca.asso.fr/s/detail.php?r=7&id=416>

L'HYDRE VOUS SALUE BIEN, AVEC SES MILLE TÊTES

La négation du génocide arménien pénalisée en France avant la fin 2005 ?

La loi française reconnaissant le génocide arménien a été mise à l'épreuve lors du récent procès intenté par le Comité de Défense de la Cause Arménienne (CDCA) à l'encontre du Consul Général de Turquie à Paris.

Le jugement rendu par la 17ème chambre du Tribunal de Grande Instance de Paris le 15 novembre 2004 démontre que la contestation en France du génocide arménien n'est pas un délit.

Cette décision ayant apportée la preuve qu'il faut une loi pour protéger les citoyens français de la négation du génocide arménien, le Comité de Défense de la Cause Arménienne (CDCA) demande aux parlementaires d'ajouter un volet pénal à la loi du 29 janvier 2001 sans quoi, la France prendrait le risque de laisser se développer l'Hydre négationniste.

Voir les tentatives du député mafieux Thierry Mariani:

Sanction pénale de la négation du génocide arménien : Thierry Mariani dépose une proposition de loi.

Thierry Mariani, député UMP du Vaucluse, a déposé jeudi 24 février 2005 à l'Assemblée Nationale une proposition de loi visant à sanctionner la contestation de tous les crimes contre l'humanité.

"Il est aujourd'hui possible en France de contester en toute impunité l'existence du génocide arménien, comme de tous les crimes contre l'humanité commis en dehors de la Seconde Guerre mondiale", a indiqué M. Mariani.

Le député explique vouloir, grâce à cette proposition de loi, *"achever le travail des législateurs français"*, et il indique que si elle est adoptée, pourront être punis de cinq

ans d'emprisonnement et de 45.000 euros d'amende "tous ceux qui auront contesté l'existence d'un ou plusieurs crimes contre l'humanité reconnus par une loi française ou commis par une personne reconnue coupable de tels crimes par une juridiction française ou internationale".

25 février 2005

QUI SE RESSEMBLE S'ASSEMBLE

Paix aux Arméniens

Front National

Communiqué le 19/04/2006

Après la manifestation du 18 mars, qui a vu des extrémistes turcs régler leurs comptes avec l'Histoire sur le sol français, la profanation du mémorial arménien marque une provocation de plus. **Ayant** dès octobre 1987, à l'Assemblée Nationale, **proposé la reconnaissance officielle du terrible drame vécu par les Arméniens**, ce que tous les autres groupes politiques ont à l'époque refusé, j'exprime au nom du Front National ma réprobation de cette atteinte à la mémoire des morts.

Les morts de l'Arménie ont droit au respect.

Les riverains du monument, déjà mécontents du fait de l'absence de concertation préalable, ont droit à la tranquillité.

Gérard Collomb a le devoir d'organiser la protection de ce monument, comme il s'y était engagé.

Bruno Gollnisch

Le FN de Villeurbanne n'hésite pas à acrire :

"... faire connaître aux jeunes notamment le sort de millions d'arméniens en 1915 dû à l'**invasion** de leur pays et obligés de fuir..."

Comme si l'Arménie avait été un pays étranger envahi !!! Nuls de chez nuls, abstenez-vous de faire des commentaires stupides !.

COMMENT ILS GASPILLENT L'ARGENT DE NOS IMPÔTS

Paris, le jeudi 20 avril 2006 – 17h Le Conseil de Coordination des Organisations Arméniennes de France (CCAF) salue et félicite l'initiative prise par le Conseil Régional d'Ile de France et son président Jean-Paul Huchon d'éditer une brochure de 4 pages distribuée à 500.000 exemplaires aux lycéens de la région. Cette brochure a pour objet de présenter ce que fut le génocide arménien de 1915 et ainsi en préserver la mémoire auprès des jeunes générations.

<http://www.collectifvan.org/article.php?r=0&id=1083>

CONFUSION MENTALE

Que veut dire /génocide arménien/ ?

La délégation belge a défendu /le génocide arménien/ à la Grande Assemblée Nationale de Turquie

En français, "génocide arménien", une expression qui se répand partout signifie en vérité "génocide pratiqué par les Arméniens", c'est-à-dire le massacre par les Arméniens de leurs voisins... Si l'on veut dire, en français, que les Arméniens ont été les victimes d'un tel événement, il convient d'écrire : "Le génocide **des** Arméniens".

La confusion mentale intéresserait un psychanalyste comme une sorte d'aveu implicite du fait que les événements de 1915 comporteraient un côté arménien, coupable de

massacres. On ne peut pas dire que les Arméniens de France ne savent pas le français. Donc, l'ambiguïté est bien dans leurs têtes...

Hémichis

Le terme *Hémichis* (aussi: Hémisis, Hemchines, Hemsinli, Khemchiles, Arméniens de Hemsin) désigne habituellement des Arméniens islamisés, des musulmans de langue arménienne. Certaines sources les estiment à 3 ou 4 millions en Turquie, mais aucune ne donne d'indication sur l'origine de ces statistiques. (*wikipedia*)

Il faut trouver là, à l'évidence, une partie des "massacrés" qui ont dû, en fait, être convertis de force.

=====

Cette revue trimestrielle est liée à l'ouverture d'une page sur le prétendu génocide des Arméniens, aux manœuvres et aux chantages qui l'entourent de la part des ultra-nationalistes arméniens désireux de démanteler la Turquie pour fabriquer une Grande Arménie qui n'a jamais existé.

Voir <http://anon.free.anonymizer.com/http://www.aaargh.com.mx/fran/genoplusgros/armen/armen.html>

ou: <http://aaargh.com.mx.nyud.net:8090/fran/genoplusgros/armen/armen.html>

LES AUTRES PÉRIODIQUES (TRIMESTRIELS) DE L'AAARGH

<http://geocities.com/ilrestodelsiclo>

Conseils de révision

Gaette du Golfe et des banlieues

The Revisionist Clarion

Il resto del siculo

El Paso del Ebro

Das kausale Nexusblatt

Orevisiónismo em lingua português

(trimestriels)

Contact : aaarghinternational at hotmail.com.

24 avril 2006.